



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RENFORCER LA RÉSILIENCE DU CANADA DANS LE DOMAINE DES MINÉRAUX CRITIQUES

Rapport du Comité permanent de la défense nationale

Charles Sousa, président

**OCTOBRE 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

RENFORCER LA RÉSILIENCE DU CANADA DANS LE DOMAINE DES MINÉRAUX CRITIQUES

Rapport du Comité permanent de la défense nationale

**Le président
Charles Sousa**

OCTOBRE 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉSIDENT

Charles Sousa

VICE-PRÉSIDENTS

James Bezan

Xavier Barsalou-Duval

MEMBRES

Scott Anderson

Philip Earle

Cheryl Gallant

Lori Idlout

Jeff Kibble

Viviane Lapointe

Chris Malette

Sherry Romanado

Tim Watchorn

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Dean Allison

Carol Antsey

Maxim Blanchette-Joncas

Laila Goodridge

L'hon. Steven Guilbeault

Christine Normandin

Pauline Rochefort

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Mario Simard

GREFFIER DU COMITÉ

Jean-Denis Kusion

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Martin Auger, analyste

Andrés Léon, analyste

Katherine Simonds, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux critiques du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES RECOMMANDATIONS	1
RENFORCER LA RÉSILIENCE DU CANADA DANS LE DOMAINE DES MINÉRAUX CRITIQUES	5
Introduction	5
Les minéraux critiques du Canada : Des ressources stratégiques nationales	6
Les minéraux critiques du Canada	7
Favoriser les capacités de défense	10
Minéraux critiques pour la défense : certaines vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement	14
Les risques de la concentration	14
Investissement, propriété et contrôle étrangers	16
Évaluation du déficit infrastructurel dans l'Arctique	18
Les obstacles dans l'industrie minière canadienne	20
Harmonisation de la production minière et des exigences de défense	22
La résilience du Canada en matière de minéraux critiques : la voie à suivre	23
Devenir un fournisseur primaire pour répondre aux besoins du pays et à ceux des alliés	24
Adoption de l'approche du « Canada d'abord »	27
Révision de la définition canadienne du terme « minéraux critiques »	27
Amélioration des capacités de traitement et de raffinage	28
Constitution de réserves	29
Recyclage des déchets anciens et développement des sites existants	30
Investissement dans la recherche et le développement	32
Développement d'une main-d'œuvre minière	33
Rationalisation des processus d'approbation et de réglementation	34
Intégration de partenariats autochtones et de la gérance environnementale	35

Conclusions et recommandations du Comité	37
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	43
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	45
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	47
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	45
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS	51

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada continue de prioriser la capacité nationale de traitement et de raffinage des minéraux critiques, ainsi que la capacité intermédiaire, en tant qu'élément stratégique de l'infrastructure industrielle de défense du Canada et de la résilience des chaînes d'approvisionnement pour les alliés. 38

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada utilise les instruments en place afin de prioriser les projets de minéraux critiques pour la défense où une aide ciblée peut favoriser les projets commercialement viables et renforcer les chaînes d'approvisionnement canadiennes et alliées. 38

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada continue de renforcer la capacité nationale dans toute la chaîne de valeur des minéraux critiques, tout en approfondissant la coopération avec l'OTAN, le G7 et les alliés de confiance afin de favoriser des chaînes d'approvisionnement résilientes et diversifiées en minéraux critiques pour la défense, y compris avec des approches coordonnées pour constituer et maintenir un stock de minéraux critiques conformément à la définition donnée par l'OTAN. 38

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada priorise les possibilités à moyen terme d'augmenter l'approvisionnement en minéraux critiques pour la défense, y compris les projets de développement de mines existantes, les projets de récupération des déchets miniers (résidus) et d'autres projets à faible risque pouvant progresser plus rapidement en misant sur l'infrastructure en place et le soutien communautaire, en cherchant à étendre les crédits d'impôt à l'investissement aux activités de recyclage minier. 39

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada investisse dans la recherche, la commercialisation, l'exploitation minière circulaire et le développement de la main-d'œuvre dans toute la chaîne de valeur des minéraux critiques et des éléments de terres rares, y compris en ce qui concerne le traitement et le recyclage des minéraux, la récupération des déchets miniers et les matériaux de pointe pour les applications de défense.

39

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada appuie le développement des infrastructures énergétiques, de transport et de facilitation du commerce stratégiques, particulièrement dans les régions nordiques et éloignées, pour renforcer la résilience économique et sécuritaire à long terme du Canada et pour rendre les mines appartenant à des intérêts canadiens plus intéressantes pour les investisseurs.

39

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada travaille de concert avec l'industrie, les provinces et territoires, les partenaires autochtones et les alliés de confiance pour déterminer les minéraux prioritaires critiques pour la défense et évaluer, au cas par cas, sachant que l'importance stratégique peut varier grandement selon les minéraux et exiger des approches sur mesure, où le Canada est le mieux placé pour renforcer la capacité en amont, la capacité intermédiaire et la capacité en aval.

39

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec l'industrie, les provinces et territoires, les partenaires autochtones et les alliés de confiance, détermine les minéraux prioritaires critiques pour la défense pour lesquels le traitement et le raffinage ne sont pas commercialement viables à l'heure actuelle, et, s'il y a lieu, utilise des cadres de réglementation et des partenariats public-privé ciblés pour appuyer l'établissement d'une capacité de raffinage stratégique nationale essentielle à la sécurité nationale et à la résilience des chaînes d'approvisionnement, y compris dans les cas où la conjoncture du marché ne suffit pas à établir les capacités requises.

39

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada continue à renforcer son approche à l'égard de l'investissement étranger et du contrôle stratégique dans le secteur des minéraux critiques, en veillant à ce que les décisions touchant les ressources minérales critiques pour la défense tiennent dûment compte de la sécurité nationale, de la résilience économique et de la souveraineté à long terme, en tirant parti des approches que le Canada a adoptées par le passé dans les secteurs d'importance stratégique.

40

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada prenne les mesures nécessaires pour être un pilier de l'approvisionnement en minéraux jugés critiques par l'OTAN pour le Canada et ses alliés.

40

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada établisse une méthode claire et transparente pour déterminer les minéraux essentiels pour la sécurité nationale, la défense, les transitions énergétique et numérique et l'infrastructure critique; qu'il adopte une définition du terme « minéraux stratégiques » et que la liste des minéraux critiques du Canada (2021) soit mise à jour en conséquence et soit examinée tous les deux ans afin de tenir compte des dernières avancées scientifiques et des réalités géopolitiques.

40

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada réponde d'abord aux besoins du pays en matière de minéraux critiques avant d'approvisionner les alliés de l'OTAN dans le cadre des ententes que nous avons établies, en garantissant une résilience et une sécurité d'approvisionnement suffisantes au niveau national et en préservant la fiabilité du Canada en tant que fournisseur allié.

40

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada tente de conclure des ententes avec d'autres pays afin d'obtenir les minéraux critiques que le Canada n'a pas.

40

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada utilise nos minéraux critiques pour renforcer la résilience économique du Canada, la diversification de ses relations commerciales et ses partenariats stratégiques. 41

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada favorise la réconciliation économique en permettant aux communautés autochtones et aux collectivités concernées de participer au capital des grands projets miniers stratégiques. 41

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada adopte le modèle « un projet, une évaluation » avec des accords de reconnaissance mutuelle entre les gouvernements afin d'accélérer l'approbation des projets. 41

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada établisse des règlements d'application de la *Loi sur Investissement Canada* garantissant que les investissements réalisés dans le secteur canadien des minéraux critiques par des entreprises étrangères détenues ou contrôlées par un État hostile seront soumis à un examen de la sécurité nationale, quelle que soit la valeur de l'investissement. 41

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada constitue des mécanismes pour protéger la propriété intellectuelle et les innovations en matière de minéraux critiques canadiennes. 41

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada établisse une collaboration structurée entre le ministère de la Défense nationale, Ressources naturelles Canada, l'industrie, les partenaires autochtones, le milieu universitaire et les intervenants du secteur minier pour coordonner les besoins en minéraux essentiels à la défense, la logistique et l'expertise technique. 41



RENFORCER LA RÉSILIENCE DU CANADA DANS LE DOMAINE DES MINÉRAUX CRITIQUES

INTRODUCTION

L'importance stratégique des minéraux critiques s'est amplifiée ces dernières années en raison de la concurrence à laquelle se livrent les pays pour se procurer les matériaux essentiels aux technologies de pointe dans les secteurs civils, comme l'énergie et l'industrie manufacturière, et dans le secteur de la défense. Les minéraux critiques font partie intégrante d'un large éventail de capacités militaires modernes, notamment les munitions, les aéronefs et la défense antimissile. Par conséquent, les « minéraux critiques pour la défense », notamment le cobalt, les éléments des terres rares, le gallium, le germanium, le graphite, le lithium, le nickel et le tungstène, sont devenus indispensables pour assurer l'état de préparation militaire et maintenir la supériorité technologique.

Avec l'intensification de la demande, l'accès fiable aux minéraux critiques prend de plus en plus d'importance dans la politique de défense et de sécurité, tout comme la dynamique entre les pays. La dépendance mondiale à l'égard de la République populaire de Chine (RPC) pour la transformation et le raffinage de nombreux minéraux critiques pour la défense a mis en évidence certaines vulnérabilités, suscitant des inquiétudes en matière de coercition économique et de perturbations potentielles de l'approvisionnement. Dans un contexte de tensions géopolitiques croissantes, le Canada et ses alliés reconnaissent la nécessité impérieuse de renforcer leur coopération afin de mettre en place des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques qui soient sûres et résilientes.

Avec des réserves de minéraux abondantes et diversifiées et des capacités de traitement qui se développent, le Canada se positionne comme un fournisseur et producteur fiable de minéraux critiques. Le rapprochement croissant entre l'industrie minière et l'industrie de la défense au pays représente un changement majeur : ces ressources ne peuvent plus être considérées comme de simples produits de base. Elles constituent des ressources stratégiques essentielles à la défense nationale et à la prospérité économique du Canada.

Le 16 septembre 2026, le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes (le Comité) a adopté la [motion](#) suivante :

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude de quatre réunions ou moins sur les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux



critiques du Canada, et qu'il se penche en particulier sur l'importance, pour le maintien des capacités de défense du Canada, le soutien des technologies de défense essentielles et le renforcement de la résilience stratégique et de la sécurité énergétique, d'un accès assuré aux minéraux critiques; qu'il reconnaisse que la sécurité nationale implique la sécurité énergétique; qu'il porte particulièrement attention aux investissements faits par le département de la Défense des États-Unis, la Chine et d'autres entités étrangères et à leurs conséquences; qu'il envisage la possibilité de fournir aux pays de l'OTAN des minéraux stratégiques; qu'il évalue comment les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques soutiennent l'infrastructure industrielle de défense du Canada, y compris pour ce qui est de la production et de la maintenance des technologies militaires avancées; qu'il envisage aussi des possibilités d'améliorer la capacité nationale et de conclure des partenariats sûrs avec des alliés de confiance à l'appui des objectifs de défense nationale; et qu'il fasse rapport de ses conclusions à la Chambre.

Au cours de quatre réunions tenues entre le 9 février et le 23 mars 2026, le Comité a reçu 15 témoins, dont faisaient partie des fonctionnaires fédéraux et des responsables militaires canadiens, des spécialistes, des représentants de l'industrie et d'autres intervenants. Le Comité a également reçu des mémoires présentés par des particuliers et des organisations.

Le présent rapport résume les commentaires formulés lors des comparutions devant le Comité ou dans les mémoires, ainsi que d'autres renseignements pertinents accessibles au public. La première section offre un aperçu des minéraux critiques du Canada et de leurs applications dans le secteur de la défense. Situait les minéraux critiques dans le contexte géopolitique actuel, la deuxième partie traite des vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques pour la défense. La troisième section présente un certain nombre de propositions visant à renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques. La dernière section du rapport présente les conclusions et recommandations du Comité.

LES MINÉRAUX CRITIQUES DU CANADA : DES RESSOURCES STRATÉGIQUES NATIONALES

Les minéraux critiques du Canada sont essentiels à sa sécurité économique et nationale. Ayant d'importantes applications dans diverses industries et en tant que composants de base de l'infrastructure numérique, ces minéraux sont devenus des parties intégrantes de nombreux aspects de la vie quotidienne au Canada et dans le monde entier. Ils sont

aussi essentiels aux capacités de défense modernes. Montrant en quoi l'immense potentiel du Canada en matière de minéraux critiques représente un avantage stratégique pour le pays, particulièrement pour le renforcement de la défense et de la sécurité nationales, les témoins ont présenté un aperçu des minéraux critiques du Canada et décrit leur rôle pour ce qui est de favoriser les capacités de défense.

Les minéraux critiques du Canada

Les témoins ont reconnu que les vastes richesses du Canada en ressources naturelles jouent un rôle central pour la croissance économique et la prospérité et ont qualifié l'industrie minière de pierre angulaire de l'économie du pays. Selon [Photinie Koutsavlis](#), vice-présidente, Affaires économiques et changement climatique, Association minière du Canada, le secteur minier du Canada « a ajouté environ 117 milliards de dollars au PIB [produit intérieur brut] en 2023 tout en générant pour 151 milliards de dollars en exportations, sans compter qu'il assur[ait], directement ou indirectement, un emploi à plus de 700 000 Canadiens. Toutes proportions gardées, il demeure par ailleurs le principal employeur privé d'Autochtones au pays. » Mentionnant que le Canada produit plus de 60 minéraux et métaux, [Photinie Koutsavlis](#) a ajouté que les marchés financiers canadiens répertorient à peu près 40 % des sociétés minières du monde, ce qui fait du Canada « une plaque tournante mondiale du financement et de l'expertise dans le secteur minier ».

De plus, des témoins ont expliqué que le contrôle des minéraux critiques est de plus en plus perçu comme une source de puissance nationale et d'influence stratégique. [Christopher Hernandez-Roy](#), directeur adjoint et chercheur principal, Programme sur les Amériques, Center for Strategic and International Studies, a mentionné que, « [t]out comme la production du charbon et de l'acier au XIX^e siècle, et peut-être celle du pétrole au XX^e siècle, les minéraux critiques sont aujourd'hui la pierre angulaire des capacités nationales, au même titre que la fabrication de puces, l'aérospatiale et la fabrication de pointe, les technologies de l'information, l'intelligence artificielle et l'énergie ». [Jeff Gaulin](#), vice-président, Affaires corporatives, Vale Base Metals, a affirmé que « [l]es minéraux critiques représentent un avantage économique indéniable pour le Canada. Ils attirent des investissements, ils créent des emplois et ils stimulent le développement régional tout en accélérant la transition énergétique et en rendant le commerce international facultatif. À l'heure actuelle, les minéraux critiques sont un atout stratégique pour notre pays. »

En 2022, le gouvernement du Canada a publié [Stratégie canadienne sur les minéraux critiques](#) (la Stratégie sur les minéraux critiques), qui décrit les minéraux critiques comme « l'occasion d'une génération » pour le Canada en ce qui concerne l'exploration, l'extraction, le traitement, la fabrication de produits en aval et le recyclage. Axée sur les



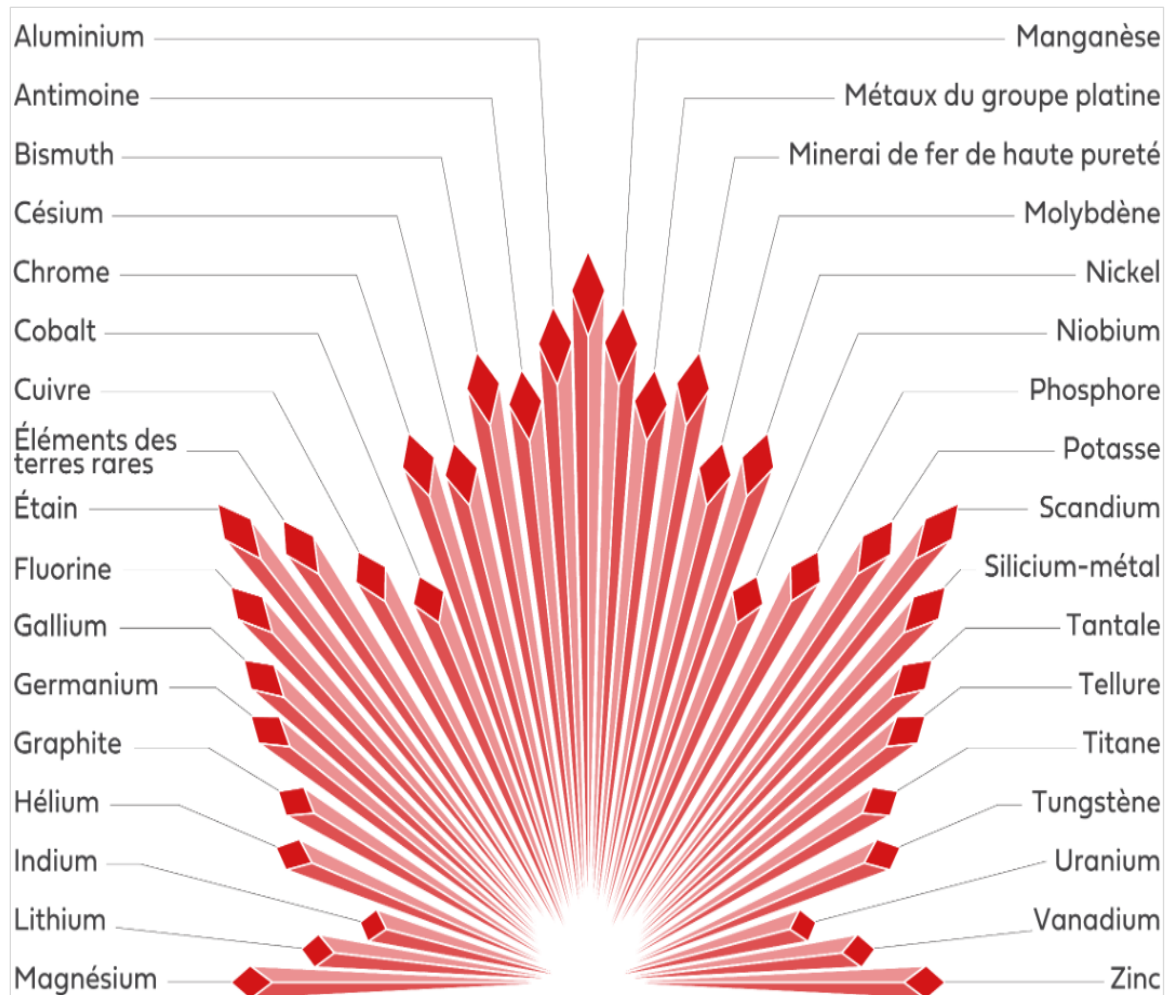
ressources requises pour une transition mondiale vers des technologies à faibles émissions de carbone et l'économie numérique, la Stratégie sur les minéraux critiques juge qu'un minéral est « critique » s'il remplit au moins une des conditions suivantes :

- il est essentiel à la sécurité économique du Canada et est menacé de problème d'approvisionnement;
- il est nécessaire à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone;
- il représente une source durable de minéraux critiques particulièrement stratégiques pour nos partenaires et alliés.

La figure 1 désigne 34 minéraux que le Canada considère comme « critiques » depuis 2025¹. La figure 2 indique, en date de 2025, les emplacements des projets d'extraction de minéraux critiques, des centres de traitement et des projets avancés au Canada.

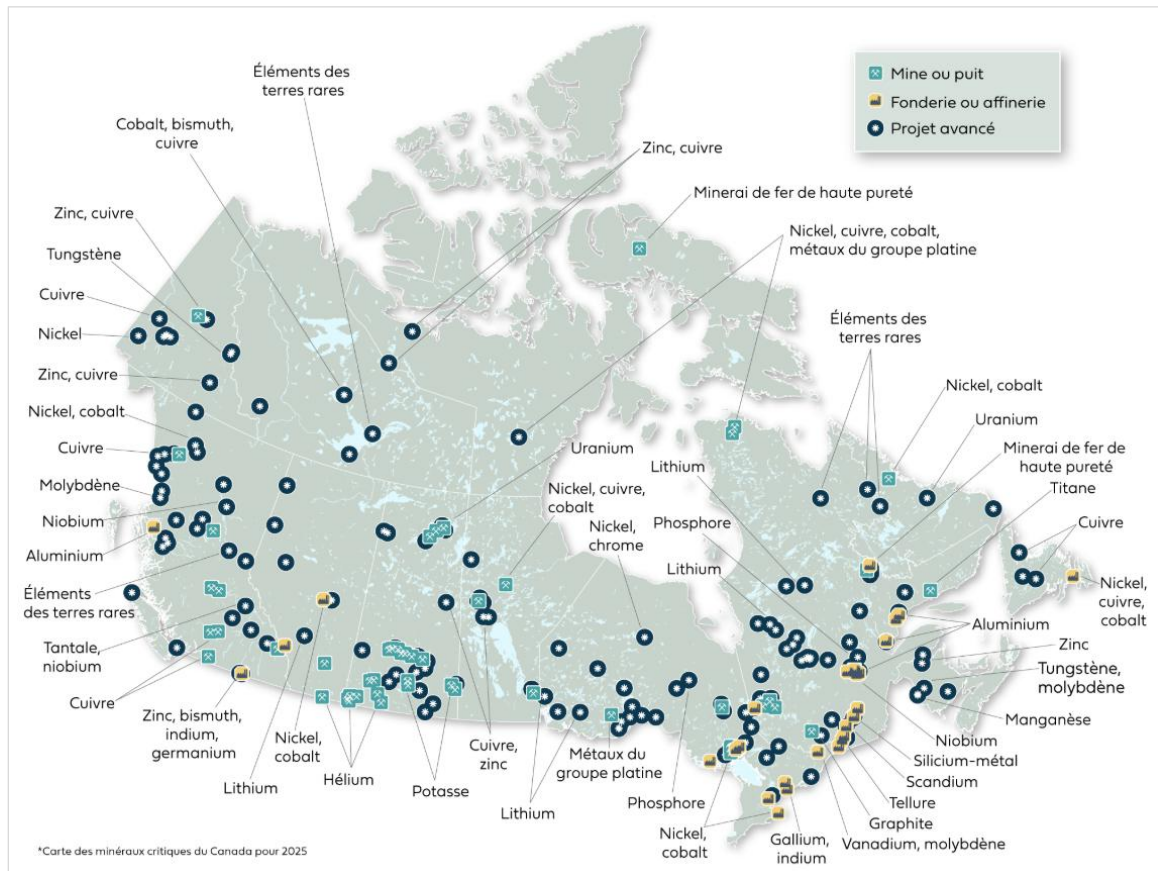
1 À l'heure actuelle, le Canada considère 34 minéraux comme « critiques ». Ceux-ci comprennent les 31 minéraux de la [liste publiée en 2022](#) dans le cadre de la *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques*, ainsi que le minerai de fer de haute pureté, le phosphore et le silicium-métal.

Figure 1 — Les 34 minéraux critiques du Canada, 2025



Source : Gouvernement du Canada, [Les minéraux critiques du Canada](#).

Figure 2 — Emplacements des projets d'extraction de minéraux critiques, des centres de traitement et des projets avancés au Canada, 2025



Source : Gouvernement du Canada, *Les minéraux critiques du Canada*.

Favoriser les capacités de défense

Décrivant le contexte sécuritaire international comme étant de plus en plus façonné par les tactiques hybrides, la guerre électronique, les systèmes d'aéronef sans pilotes, les cybercapacités, la robotique et l'intelligence artificielle (IA), les témoins ont souligné le rôle central des minéraux critiques dans le développement des capacités de défense de la prochaine génération. [Nadia Mykytczuk](#), directrice générale, École des mines Goodman, Université Laurentienne, a fait observer que « la souveraineté du Canada en matière de défense est indissociable de sa souveraineté minière. Les systèmes de défense modernes dépendent fondamentalement des matériaux. » [Jeff Gaulin](#) a affirmé que, « à défaut d'un accès garanti [aux minéraux critiques], aucune capacité militaire avancée n'est possible. Ils

ne sont pas interchangeables. Ils sont intégrés dans des plateformes qui peuvent durer jusqu'à 40 ans et ils sont nécessaires à l'interopérabilité de l'OTAN. »

Des témoins ont indiqué que les propriétés spécifiques des minéraux critiques – comme la conductibilité, le magnétisme et la résistance – font de ces ressources des intrants précieux pour les technologies militaires modernes fondées sur des composants électroniques et sur l'autonomie, la polyvalence, la précision et la durabilité. [Jeff Gaulin](#) a qualifié les minéraux critiques de « catalyseurs de la mission dans l'Arctique » et a fait observer que le cobalt, le cuivre et le nickel contribuent au développement des capacités de défense, comme les brise-glaces, les drones et les systèmes d'IA, nécessaires dans les conditions climatiques extrêmes de l'Arctique.

De même, [Nadia Mykytczuk](#) a indiqué que « [l]es systèmes de communications de pointe, les capteurs aérospatiaux, les systèmes autonomes et les infrastructures militaires électrifiées reposent tous sur un accès sécurisé à des minéraux essentiels tels que le nickel, le cuivre, le cobalt et les éléments des terres rares ». [Isabella Chan](#), sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux, ministère des Ressources naturelles, a dit que, outre le cuivre et le nickel, les munitions modernes dépendent fortement de l'antimoine, de l'arsenic et du tungstène. [Elizabeth Steyn](#), doyenne associée, cycles supérieurs, Faculté de droit, Université de Calgary, a souligné l'importance du gallium et du germanium pour les lunettes de vision nocturne, des éléments des terres rares pour les armes balistiques et du chrome, du nickel et du tungstène pour l'acier trempé. Dans un [mémoire](#) au Comité, Cristina Pekarik, spécialiste de l'économie et de la politique en matière de ressources, a présenté une vaste gamme d'applications de défense reposant sur les minéraux critiques.

Les témoins ont en outre mentionné que la [liste des 12 matières premières critiques essentielles](#) de l'OTAN, laquelle répertorie les minéraux critiques qui donnent à l'OTAN son « avance technologique », offre une indication des minéraux critiques considérés comme essentiels pour la fabrication de défense. [Isabella Chan](#) a précisé que les minéraux de la liste sont l'aluminium, le béryllium, le cobalt, le gallium, le germanium, le graphite, le lithium, le manganèse, le platine, les éléments des terres rares, le titane et le tungstène. La figure 3 illustre certaines des applications de défense qui reposent sur ces matériaux.



Figure 3 — Matières premières critiques essentielles de l'OTAN utilisées dans certains systèmes d'armes

	Aluminium	Béryllium	Cobalt	Éléments des terres rares*	Gallium	Germanium	Graphite	Lithium	Manganèse	Platine	Titane	Tungstène
 Chasseur à réaction	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Char de combat principal	✓	✓	✓	✓	—	✓	✓	—	✓	—	✓	✓
 Missile	✓	—	✓	✓	—	—	—	✓	—	—	✓	✓
 Sous-marin	✓	—	✓	✓	—	—	✓	✓	✓	✓	✓	✓
 Frégate	✓	—	✓	✓	—	—	✓	✓	✓	—	✓	✓
 Artillerie	✓	✓	—	✓	—	✓	✓	—	—	—	—	—
 Munitions	✓	✓	—	✓	—	✓	✓	—	—	—	✓	—
 Torpille	✓	—	—	—	—	—	—	✓	✓	—	—	—

* Les éléments des terres rares comprennent les minéraux suivants : cérium, dysprosium, erbium, europium, gadolinium, holmium, lanthane, lutécium, néodyme, praséodyme, prométhium, samarium, scandium, terbium, thulium, ytterbium et yttrium.

Source : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), [L'OTAN publie une liste de 12 matières premières critiques essentielles](#), 11 décembre 2024.

Des témoins ont également noté que le document *Sécurité, souveraineté et prospérité : la stratégie industrielle de défense du Canada* (la Stratégie industrielle de défense), publié en février 2026, reconnaît que des chaînes d'approvisionnement sûres pour les minéraux critiques sont essentielles à l'état de préparation opérationnelle et à la souveraineté du Canada. Wendy Hadwen, sous-ministre adjointe, Politiques-Industrie, ministère de la Défense nationale, a indiqué que la Stratégie industrielle de défense facilitera la détermination des « minéraux critiques » ainsi que des investissements connexes en vue de « leur production, leur transformation et leur commercialisation ». De l'avis de Wendy Hadwen, le pilier de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement de la Stratégie industrielle de défense, ainsi que la priorité qu'elle accorde à l'approvisionnement en minéraux critiques au Canada, « renforcera non seulement notre souveraineté, mais procurera également des avantages économiques, y compris des emplois bien rémunérés, dans les collectivités et les régions de tout le pays ». Wendy Hadwen a fait observer que la Stratégie industrielle de défense envoie le signal que « la défense et l'ensemble de l'écosystème gouvernemental axent leurs efforts sur l'acheminement de nos produits vers les marchés et la mise en place de l'infrastructure nécessaire ».

Outre la Stratégie industrielle de défense, les témoins ont souligné certaines mesures fédérales récentes liées aux chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques. Isabella Chan a mentionné des initiatives conçues pour renforcer ces chaînes d'approvisionnement en soutien à la « capacité de défense, [l']état de préparation opérationnelle et [la] résilience nationale ». Par exemple, Isabella Chan a fait observer que, « [e]n plus des près de 4 milliards de dollars annoncés en 2022 pour soutenir la Stratégie, le budget de 2025 prévoit également 1,5 milliard de dollars au titre du Fonds du premier et du dernier kilomètre, complété par le Fonds souverain pour les minéraux critiques de 2 milliards de dollars, afin d'accélérer la prise de décisions d'investissement finales pour les projets, d'augmenter la production nationale, de diversifier les chaînes d'approvisionnement et de renforcer la sécurité nationale ». Selon Isabella Chan, le Canada entend développer ses chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques afin de pouvoir « extraire, traiter, transformer et recycler les minéraux critiques » tout en maximisant la croissance économique et l'emploi.

De l'avis des témoins, bien que la richesse minérale du Canada offre un grand potentiel de production de minéraux critiques pour la défense nationale et les capacités des alliés, les perturbations des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques peuvent nuire à la capacité industrielle de défense. Comme l'a indiqué Isabella Chan à titre d'avertissement, « la richesse en ressources ne garantit pas à elle seule la sécurité de l'approvisionnement ». Nadia Mykytczuk a d'ailleurs souligné ceci : « Ce sont les capacités de transformation nationales et des chaînes d'approvisionnement novatrices et intégrées qui la garantissent. »



MINÉRAUX CRITIQUES POUR LA DÉFENSE : CERTAINES VULNÉRABILITÉS DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

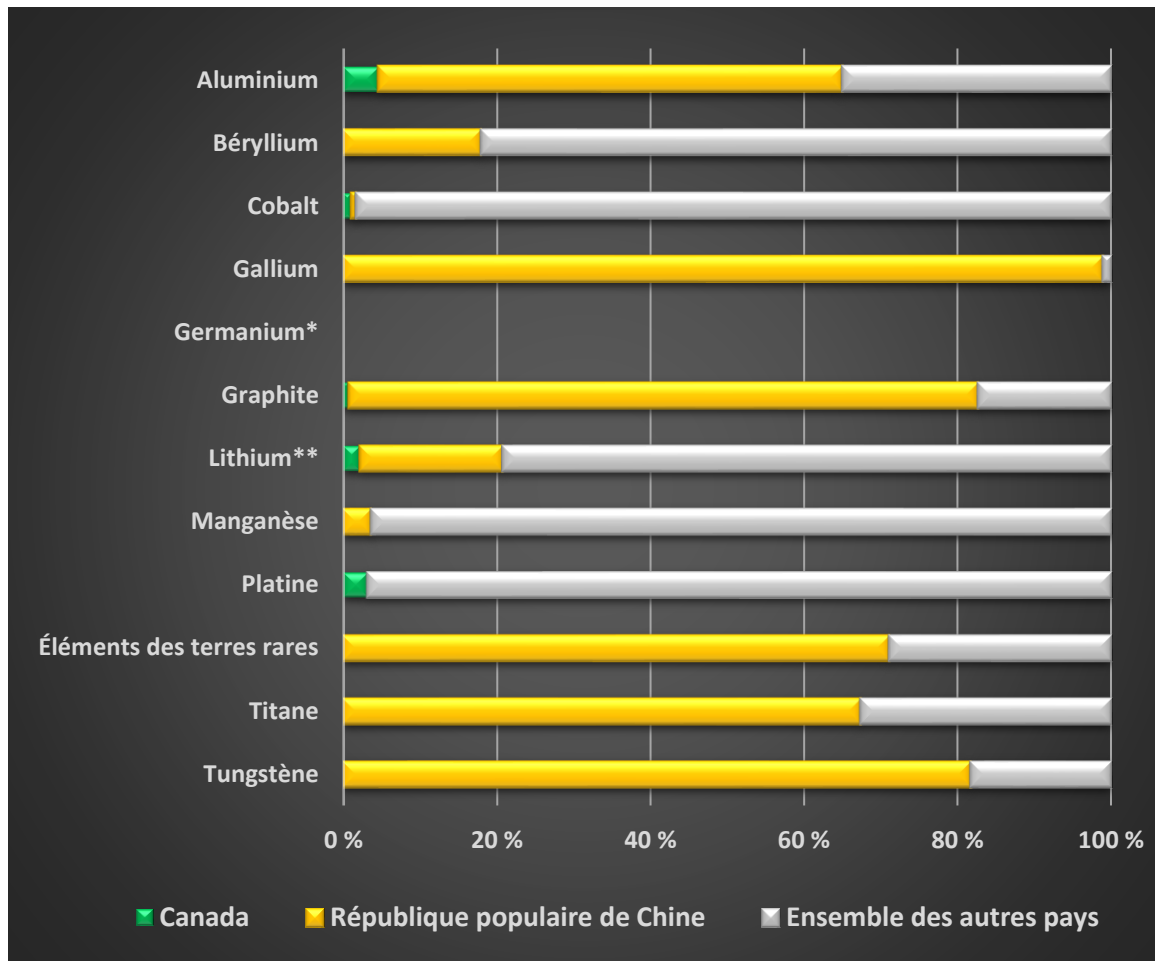
Étant donné le rôle central des minéraux critiques pour l'état de préparation opérationnelle, la protection de leurs chaînes d'approvisionnement est de plus en plus considérée comme une question de sécurité nationale. Cependant, la concentration de la production, du traitement et du raffinage des minéraux critiques dans certaines régions du monde expose le Canada et ses alliés à divers risques, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la manipulation du marché. Plus particulièrement, la concentration des capacités de traitement et de raffinage en République populaire de Chine (RPC), combinée à la volonté avérée de ce pays à exercer un contrôle coercitif sur les technologies connexes, a mis en évidence les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement de défense dans de nombreux pays occidentaux. Soulignant les dangers de cette dépendance, les témoins ont présenté les principales vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques pour la défense : les risques de la concentration, l'investissement étranger et l'influence étrangère, le déficit infrastructurel en Arctique, les obstacles pour l'industrie minière au pays et les problèmes de rapprochement entre l'industrie minière et l'industrie de défense.

Les risques de la concentration

La mainmise sur chaque étape d'une chaîne d'approvisionnement en minéraux critique est devenue un important déterminant de la résilience en matière économique et de défense; les témoins ont exprimé des craintes au sujet de la domination de la RPC sur la production, le traitement et le raffinage de nombreux minéraux critiques, notamment ceux ayant des applications stratégiques de défense et pour lesquels les minéraux de substitution sont limités². [Photinie Koutsavlis](#) a souligné que la RPC contrôle entre 85 et 90 % de la chaîne d'approvisionnement mondiale de certains minéraux critiques sur lesquels reposent les systèmes d'armes de pointe. La figure 4 illustre, pour 2024, les parts de la RPC et du Canada de la production mondiale des 12 matières premières critiques essentielles de l'OTAN.

2 Après leur extraction, les minéraux critiques passent par des chaînes d'approvisionnement complexes. Diverses méthodes sont utilisées pour traiter et raffiner les métaux et les minéraux pour en faire des précurseurs qui deviendront des intrants de fabrication. Voir Gouvernement du Canada, [Stratégie canadienne sur les minéraux critiques](#), 2022.

Figure 4 — Parts de la production des matières premières critiques essentielles de l'OTAN, 2024



Note : *Selon l'U.S. Geological Survey, le traitement et le recyclage du germanium à des fins commerciales étaient concentrés dans seulement quelques pays, principalement les États-Unis, la Belgique, le Canada, la Chine [République populaire de Chine], l'Allemagne et la Russie. La Chine se distinguait comme principal producteur, mais la diffusion limitée des données par les producteurs restreignait la disponibilité des statistiques sur la production mondiale. Voir : U.S. Geological Survey, *Mineral Commodity Summaries 2026*, mars 2026, p. 89. ** La production totale de lithium exclut les données des États-Unis, celles-ci étant supprimées pour des raisons de confidentialité.

Source : Calculs basés sur les données de l'U.S. Geological Survey, *Mineral Commodity Summaries 2026*, mars 2026. Consulté en mai 2026.

Des témoins ont décrit les vulnérabilités associées au fait de dépendre d'un seul pays pour l'approvisionnement en minéraux stratégiques. [Christopher Hernandez-Roy](#) a indiqué que



les menaces relatives à la chaîne d’approvisionnement représentent la véritable vulnérabilité, ajoutant que la « forte dépendance envers des pays non fiables, voire antagonistes, pour l’extraction, le traitement et le raffinage de minéraux, [...] expose les industries de la défense à des risques géopolitiques, à des perturbations commerciales et à des pressions coercitives ». [Michael Gullo](#), vice-président, Politiques publiques, Conseil canadien des affaires, a affirmé que les risques pour les chaînes d’approvisionnement en minéraux critiques augmentent, vu « la manipulation des prix à l’étranger, le contrôle des exportations, l’augmentation de la demande du milieu militaire et les réserves limitées ». De l’avis de [Michael Gullo](#), « les partenaires de l’OTAN dépendent trop de la domination du marché par la Chine et de la capacité déterminante de ce pays à contrôler l’exportation des intrants nécessaires à la défense nationale ». Qualifiant la capacité de traitement des minéraux du Canada de « vulnérabilité stratégique », [Nadia Mykytczuk](#) a mentionné que la « dépendance de la transformation gérée par des acteurs étrangers expose le Canada et ses alliés à des perturbations de l’approvisionnement, à des contrôles des exportations et à des pressions géopolitiques ».

Investissement, propriété et contrôle étrangers

Les témoins ont abordé la question de l’investissement étranger dans les ressources minières canadiennes, plus particulièrement dans le contexte du maintien du contrôle souverain des chaînes d’approvisionnement en minéraux, faisant observer que les risques pour la sécurité nationale augmentent lorsque la capacité du Canada à développer rapidement l’exploitation des minéraux critiques pour la défense est limitée. [Michael Byers](#), professeur, Université de la Colombie-Britannique, a soutenu que la principale préoccupation est « la question de savoir si nous serions en mesure de dire non dans le scénario où une société minière étrangère déciderait d’expédier la ressource à l’étranger, même si nous en avons besoin au pays », comme les éléments des terres rares pour la production d’avions de combat. Pour se prémunir contre les situations de ce genre, [Elizabeth Steyn](#) a recommandé la « vigilance non seulement à l’égard des investissements chinois, mais aussi à l’égard de ceux du département américain de la Défense, ou de la Guerre, en particulier lorsqu’ils sont liés à des accords d’écoulement à 100 %³ ».

En outre, en présentant les risques que pourraient faire peser sur le Canada les investissements étrangers dans le secteur des minéraux critiques, des témoins ont souligné les activités minières de la RPC dans d’autres pays. [Elizabeth Steyn](#) a décrit le

3 Les accords d’achat sont généralement conclus entre des sociétés minières pleinement opérationnelles cherchant à garantir la vente de leur production minière et des acheteurs désireux de satisfaire leur demande pour une matière première spécifique, comme des affineries, des fonderies ou des importateurs. Voir « [Offtake Agreements and Financing Mine Projects](#) », *Canadian Mining Journal*, 1^{er} juin 2024.

« modèle d’infrastructures contre concessions » de la RPC, mentionnant que la Chine utilise ce modèle pour acquérir le contrôle stratégique d’exploitations minières et d’infrastructures clés à l’étranger, notamment en Afrique et en Amérique latine. [Christopher Hernandez-Roy](#) a formulé l’hypothèse que les investissements de la RPC dans les réseaux électriques et les ports au Pérou puissent être utilisés pour « restreindre les échanges commerciaux, non seulement dans la région, mais aussi vers l’Amérique du Nord. [Ils] peuvent éventuellement être utilis[és] pour refuser l’accès à une zone, refuser des opérations, refuser le ravitaillement en carburant. »

Des témoins ont aussi formulé des observations sur la vulnérabilité des entreprises canadiennes à l’influence étrangère. [Heather Exner-Pirot](#), directrice, Énergie, ressources naturelles et environnement, Institut Macdonald-Laurier, a affirmé que les petites sociétés minières au Canada, particulièrement celles dont l’accès aux capitaux est limité, pourraient être particulièrement vulnérables à l’influence étrangère, les participations pouvant être exploitées pour servir des objectifs stratégiques plus larges. Par exemple, Heather Exner-Pirot a expliqué que, « [d]ans le cas d’un projet réalisé dans l’Arctique, l’influence des Chinois pourrait leur servir à faire de la surveillance, à ralentir les activités ou à avoir une présence qui pourrait interférer avec le NORAD [Commandement de la défense aérospatiale de l’Amérique du Nord] ».

De plus, des témoins ont dit craindre que des sociétés n’utilisent des structures d’entreprise complexes pour brouiller la propriété véritable. [Christopher Hernandez-Roy](#) a cité des recherches qui ont révélé « qu’un certain nombre d’entreprises cuprifères en Amérique du Sud sont détenues par d’autres entreprises qui sont elles-mêmes détenues par d’autres entreprises, lesquelles sont en fait spécialement conçues pour dissimuler leur participation chinoise », mentionnant qu’il s’agirait « d’une pratique répandue ». [Rodrigue Turgeon](#), coresponsable du programme national, Mines Alerte Canada, a appelé le gouvernement à préciser sa position sur la propriété étrangère des minéraux critiques, et a fait valoir que le gouvernement devrait éviter « de collaborer avec des entités étrangères hostiles à la sécurité réelle du Canada » en leur interdisant l’accès aux minéraux critiques du pays. Dans un [mémoire](#) présenté au Comité, Hudson Lester, directeur général pour le Nunavut de la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, a souligné l’importance d’assurer le « contrôle stratégique à long terme » des minéraux critiques du Canada et a souligné que l’investissement étranger doit être harmonisé « avec les objectifs de sécurité nationale, les droits des Autochtones et les chaînes d’approvisionnement des pays alliés ». Dans ce [mémoire](#), Hudson Lester a également plaidé pour des processus de vérification plus rigoureux pour évaluer les risques d’influence étrangère, mentionnant des considérations essentielles comme l’accès aux données géoscientifiques et opérationnelles et le contrôle des ports, des routes et des systèmes logistiques.



En outre, des témoins ont mentionné le pouvoir qu'a le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*, d'examiner les investissements proposés ou effectués par des entreprises d'État ou d'autres entités étrangères. [Photinie Koutsavlis](#) a indiqué que, en application de cette loi, le gouvernement a bloqué ou annulé des investissements et que par conséquent « les investissements chinois auront beaucoup de mal à pénétrer dans des compagnies minières qui existent déjà au Canada ». [Christopher Hernandez-Roy](#) a indiqué que « les minéraux qui sont essentiels à notre bien-être national et, bien sûr, à notre défense », doivent « être protégés contre toute forme de propriété étrangère, ou du moins faire l'objet d'un examen approfondi à cet égard ».

Selon des témoins, l'actuel examen de la réglementation relative à la *Loi sur Investissement Canada* offre l'occasion de renforcer l'application de la *Loi* au secteur canadien des minéraux. [Michael Byers](#) a fait observer que, en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*, « le [gouvernement du] Canada peut bloquer un investissement étranger et [peut] également bloquer l'exportation d'un produit en période de crise ». Il a toutefois soutenu que la réglementation devrait être modifiée afin qu'un « examen de sécurité nationale [puisse] être réalisé chaque fois qu'une entreprise étrangère souhaite acheter [des parts dans le secteur] des minéraux critiques au Canada ». [Cristina Pekariuk](#) a soutenu que la réglementation relative à la *Loi sur Investissement Canada* devrait élargir la définition du terme « secteur visé » à tous les investissements étrangers dans des « projets associés aux minéraux critiques et stratégiques », ce qui aurait pour effet de déclencher un examen de la sécurité nationale et de supprimer les limites qui s'appliquent généralement. Cristina Pekariuk a cité la mine d'antimoine de Beaver Brook, actuellement inactive, qui est située à Terre-Neuve-et-Labrador et qui appartient à la RPC, à titre d'exemple d'une situation où un propriétaire étranger exerce un contrôle coercitif sur des ressources canadiennes, et a recommandé que ces « failles » soient corrigées dans la réglementation relative à la *Loi sur Investissement Canada*.

Évaluation du déficit infrastructurel dans l'Arctique

La convergence des enjeux en matière de minéraux critiques, de géopolitique et de défense est prononcée dans la région du Nord et de l'Arctique canadien, particulièrement dans le contexte de l'augmentation de la concurrence stratégique pour les vastes ressources du Nord et de l'accès accru à cette région que permet le changement climatique. Soulignant que les infrastructures à double usage peuvent améliorer l'état de préparation en matière de défense et entraîner des retombées pour les communautés nordiques, [Jeff Gaulin](#) a soutenu que « les infrastructures minières sont des infrastructures de sécurité ». [Hudson Lester](#) a affirmé que « les infrastructures relatives à l'exploitation minière, aux ports, aux routes, aux réseaux électriques, à l'accès aérien et aux

communications sont celles-là mêmes qui permettent au Canada d'exercer ses activités en toute sécurité dans le Nord ».

Des témoins ont soutenu que, si l'exploitation minière requiert beaucoup d'argent et de temps partout au Canada, ces défis sont exacerbés dans la région arctique. [Hudson Lester](#) a fait observer qu'avec des coûts « de deux à deux fois et demie » plus élevés et des délais d'environ 14 ans, le prix de l'ouverture d'une mine dans le Nord est « extrêmement élevé ». Outre les « formalités réglementaires », Hudson Lester a mentionné que l'infrastructure limitée en matière de transport, de communication et d'énergie constitue un obstacle important à l'activité minière dans l'Arctique. [Hudson Lester](#) a mentionné qu'un crédit d'impôt pour l'exploitation minière au nord du « 60^e parallèle » pourrait aider à compenser les coûts importants que représente la mise en place et l'exploitation d'une mine dans le Nord canadien et la région de l'Arctique. Du point de vue de [Michael Byers](#), l'amélioration des infrastructures, notamment routières et portuaires, permettrait d'attirer plus d'investissement minier dans l'Arctique; à cet égard, le témoin a insisté sur deux besoins : « une route toutes saisons qui mène à la baie Grays, au Nunavut » et « une ligne hydroélectrique jusqu'à Baker Lake et Rankin Inlet ».

De plus, des témoins ont souligné que l'infrastructure énergétique limitée constitue un obstacle particulier pour l'exploitation minière dans la région du Nord et de l'Arctique canadien. [Sean Boyd](#), président du conseil d'administration, Mines Agnico Eagle limitée, a dit que les compagnies minières dans la région disposent d'une « saison des barges [qui] ne dure que deux ou trois mois » pour livrer tout le matériel, y compris le diésel, principale source d'énergie de la région. Compte tenu de l'éloignement des centrales électriques, [Heather Exner-Pirot](#) a indiqué que « [l']électricité est peut-être le principal obstacle à l'expansion des mines du Nord à l'heure actuelle ». Affirmant que la « modernisation du réseau » augmenterait la « certitude opérationnelle » dans l'Arctique, [Hudson Lester](#) a soutenu que de tels projets devraient être reconnus comme « des projets de résilience stratégique, et pas seulement de développement économique régional ». Cela dit, compte tenu des coûts substantiels qu'implique le développement des infrastructures de transport, d'énergie, de défense et d'exploitation minière dans le Nord, Hudson Lester a reconnu l'importance de miser sur des infrastructures à double usage dont profiteront le gouvernement, l'industrie et les communautés.

Des témoins ont mentionné les récentes initiatives fédérales pour combler le déficit infrastructurel qui existe dans l'Arctique depuis longtemps. Au sujet de l'annonce faite par le gouvernement du Canada en mars 2026 concernant les dépenses fédérales dans l'Arctique canadien, [Wendy Hadwen](#) a mentionné que les 32 milliards de dollars affectés aux emplacements d'opérations avancés comprennent « des bases aériennes, des hangars, des dépôts de munitions et de carburant, des bâtiments, de l'équipement, des



entrepôts, des TI [technologies de l'information], du soutien général et des routes ». Insistant sur l'importance de traduire la volonté politique en « production effective », [Photinie Koutsavlis](#) a reconnu que le budget fédéral de 2025 « privilégie [...] les infrastructures à double usage dans les régions nordiques ou éloignées », ce qui permet de « protéger la structure logistique et les chaînes d'approvisionnement qui concourent aux objectifs en matière d'économie et de sécurité ».

De plus, des témoins ont attiré l'attention du Comité sur les aspects de la Stratégie industrielle de défense concernant l'Arctique. Bien qu'il soit d'accord avec l'accent que met la stratégie sur la souveraineté dans l'Arctique, [Sean Boyd](#) a mentionné que « l'approche du Canada en matière de défense de l'Arctique doit s'accompagner d'une stratégie socioéconomique plus vaste qui comprend que la souveraineté revient essentiellement à parler des gens, des collectivités, de la force des communautés et des occasions qui s'y présentent ». De l'avis de Sean Boyd, l'atteinte du bon équilibre entre les retombées socioéconomiques et les objectifs de sécurité en affectant des fonds aux infrastructures à double usage dans l'Arctique est possible, mais nécessitera « d'excellents partenariats ».

Les obstacles dans l'industrie minière canadienne

Des témoins ont souligné que les longs délais pour la mise en place de nouveaux projets miniers constituent, pour l'industrie minière canadienne, un obstacle important ayant des répercussions sur l'exploitation et la production des minéraux critiques du pays. [Cristina Pekarik](#) a qualifié les délais d'exécution de « facteur déterminant », précisant que, au Canada, le délai moyen entre la découverte d'un gisement et la production du minéral est de 15 à 16 ans en moyenne. Selon Cristina Pekarik, comparativement aux principaux concurrents internationaux, l'échéancier au Canada est plus long de 26 mois en moyenne.

Des témoins ont également mentionné un problème lié à la capacité de traitement et de raffinage du Canada. [Nadia Mykytczuk](#) a indiqué que, dans de nombreux cas, les minéraux canadiens sont exportés pour être traités et raffinés avant d'être importés au Canada sous forme de produits manufacturés ou pour être incorporés dans des technologies de pointe. Selon [Photinie Koutsavlis](#), « une grande partie des minéraux critiques dont on a besoin dans le secteur de la défense sont produits en fait au stade de la fusion et de la transformation, dans la chaîne de valeur ». [Christopher Hernandez-Roy](#) a dit que les capacités de traitement et de transformation intermédiaire constituent l'un des « goulots d'étranglement les plus graves » de l'exploitation des minéraux critiques au Canada et a mentionné que la mise en place des capacités de traitement et de raffinage prend du temps et que cela entraîne souvent le non-respect des délais

d'approvisionnement en défense. [Nadia Mykytczuk](#) a soutenu que, du point de vue de la sécurité nationale, des capacités de traitement intérieures, ainsi que des chaînes d'approvisionnement novatrices et intégrées, sont vitales.

En outre, des témoins ont mentionné que les conflits de travail constituent des obstacles pour l'industrie minière canadienne. [Michael Gullo](#) a souligné qu'il est important que les chaînes d'approvisionnement soient suffisamment souples pour s'adapter aux besoins des clients, notant que les conflits de travail dans l'industrie minière ou dans le secteur des transports peuvent nuire à la fiabilité et la sécurité de ces chaînes d'approvisionnement ainsi qu'à la capacité de livrer les biens en temps voulu. De l'avis de Michael Gullo, le Canada est l'un des pires pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au chapitre du nombre de jours perdus en raison des interruptions de travail. À titre d'exemple, Michael Gullo a fait observer que les 62 arrêts de travail survenus dans le secteur des transports au Canada en 2023 et 2024, impliquant près de 20 000 employés, ont perturbé les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques.

Des témoins ont également mentionné que les contraintes de financement constituent aussi un obstacle pour l'industrie minière du Canada, soulignant la mesure dans laquelle les projets de minéraux critiques pour la défense sont exigeants en investissements, reposent sur des technologies de pointe et sont financièrement risqués, des investissements des secteurs privés et publics étant essentiels pour de tels projets. [Christopher Hernandez-Roy](#) a précisé que le titre III de la *Defense Production Act* (DPA) des États-Unis. « confère le pouvoir d'octroyer des subventions pour investir dans des projets de minéraux critiques, principalement pour les lancer aux États-Unis et au Canada » et a exhorté le gouvernement du Canada à « établir sa propre version du titre III de la U.S. DPA, soit la loi américaine sur la production de défense, afin d'investir conjointement dans les minéraux critiques destinés à la défense, ce qui mettrait en évidence l'engagement du gouvernement et encouragerait le capital privé ». [Photinie Koutsavlis](#) a plaidé pour l'atténuation des risques des projets miniers au Canada, a qualifié le fonds souverain pour les minéraux critiques de « programme [...] important » à cet égard et a indiqué que « [l']élargissement des frais de prospection au Canada aux analyses techniques et aux études de faisabilité, des documents essentiels, mais coûteux qui entravent souvent la réalisation de projets autrement viables, atténuerait les risques aux premières étapes ».

Selon des témoins, le Canada doit exploiter plus de minéraux critiques et le faire plus rapidement. [Jeff Gaulin](#) a exhorté le pays à « se presser d'intensifier l'extraction de minéraux critiques », affirmant que « ce n'est pas en laissant ces matières dans le sol que l'on protégera notre avenir. Pour ce faire, il faut une production. » Selon Jeff Gaulin, à l'heure actuelle, le Canada n'extraît pas suffisamment de minéraux pour que ses raffineries soient concurrentielles. Jeff Gaulin a donné l'exemple de Vale Base Metals à



Sudbury, en Ontario, qui a extrait 80 000 tonnes de nickel l'an dernier, mais qui a malgré tout dû en importer 16 000 tonnes pour que ses raffineries restent efficaces, alors que c'est à Sudbury que se trouve le deuxième plus grand gisement de sulfure de nickel en importance au monde.

Des témoins ont également fait état d'un obstacle lié aux normes et aux pratiques commerciales qui varient entre les pays. [Michael Gullo](#) a indiqué que l'industrie minière canadienne subit une concurrence déloyale de producteurs étrangers qui sont avantagés par une « politique nationale délibérée de surcapacité et d'offre excédentaire » ainsi que par l'absence de normes rigoureuses à l'égard de la main-d'œuvre et de l'environnement.

Harmonisation de la production minière et des exigences de défense

Des témoins ont mis l'accent sur l'harmonisation des priorités et des activités de l'industrie minière canadienne avec celles de l'industrie de défense et des forces armées, soulignant que la complexité et la nature imprévisible des marchés de la défense au pays et dans le monde constituent un important défi pour l'industrie minière. [Christopher Hernandez-Roy](#) a affirmé que, bien que la demande civile en minéraux critiques reste le facteur ayant le plus d'influence sur les marchés, la demande des marchés de la défense au pays et dans le monde pour ce type de minéraux est en augmentation ces dernières années. Cela dit, [Christopher Hernandez-Roy](#) a également fait observer que les marchés de la défense n'indiquent pas toujours clairement les minéraux critiques particuliers dont ont besoin les entreprises du secteur de la défense, les quantités de minéraux requises ou les délais à respecter. En outre, Christopher Hernandez-Roy a souligné que la classification de certains renseignements, la complexité des processus d'approvisionnement de défense et la nature changeante des évaluations de la menace contribuent aussi à l'imprévisibilité des marchés de la défense.

De plus, des témoins ont parlé des répercussions de l'augmentation des liens entre les priorités en matière de défense et les activités minières. [Christopher Hernandez-Roy](#) a mentionné que ces liens indiquent « que les sociétés minières évoluent désormais selon une logique à la fois géopolitique et commerciale ». En outre, Christopher Hernandez-Roy a souligné le manque d'alignement des politiques et des cadres réglementaires entre l'industrie minière canadienne et les clients nationaux et étrangers du secteur de la défense. Expliquant que les autorités chargées des achats liés à la défense, les agences de politiques industrielles et les organismes de réglementation des minéraux au Canada et dans d'autres pays exercent souvent leurs activités selon des mandats, des calendriers et des niveaux de tolérance aux risques différents, Christopher Hernandez-Roy a indiqué que l'existence d'un consensus politique sur la nécessité de prioriser l'accès aux

minéraux critiques pour la défense « ne se traduit pas automatiquement par des processus d'autorisation plus rapides ou des décisions réglementaires plus claires ». Christopher Hernandez-Roy a reconnu que, au chapitre de la conception, de la production et de l'acquisition de technologies nouvelles et plus avancées à l'aide de minéraux critiques, « l'ambition stratégique axée sur la défense gagne en vitesse » partout dans le monde, mais que « les mécanismes institutionnels, commerciaux et industriels nécessaires peinent encore à concrétiser cette ambition en demande prévisible, en projets financièrement viables et en chaînes d'approvisionnement résilientes ».

Des témoins ont également mentionné l'importance d'intégrer la recherche et le développement en matière de défense au secteur des minéraux critiques afin d'appuyer la production de défense nationale. Reconnaisant que le Canada dispose de « réserves abondantes » de minéraux critiques, [Heather Exner-Pirot](#) a affirmé que le Canada a perdu beaucoup de son expertise et de ses connaissances « en matière de transformation des matières premières en matières énergétiques, en munitions et en produits nécessaires pour fabriquer des armes ». Heather Exner-Pirot a déclaré que, au cours des trois dernières décennies, le Canada a « écarté la recherche à des fins militaires », ajoutant que, pendant cette période, le gouvernement du Canada « n'autoris[ait] pas » le financement des entreprises de défense canadiennes, a « perdu des capacités internes » dans les laboratoires de défense et a « exclu » le financement du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour la recherche sur les technologies militaires offensives. Selon Heather Exner-Pirot, réinvestir dans la recherche et le développement en matière de défense favoriserait l'autonomie et la capacité d'innovation du Canada, avec l'utilisation de ses minéraux critiques comme intrants dans la production d'armes et de matériel militaire, ce qui renforcerait « les capacités à valeur ajoutée au Canada dans les chaînes d'approvisionnement de la défense ».

LA RÉSILIENCE DU CANADA EN MATIÈRE DE MINÉRAUX CRITIQUES : LA VOIE À SUIVRE

Avec des matières premières abondantes et des normes environnementales et de gouvernance élevées, le Canada est bien placé pour jouer un rôle central dans les efforts multilatéraux de diversification des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques tout en renforçant sa propre résilience. Pour favoriser ces efforts, des témoins ont encouragé le Canada à : devenir un fournisseur primaire de minéraux critiques afin de répondre à ses besoins et à ceux de ses alliés; adopter l'approche du « Canada d'abord » à l'égard des minéraux critiques; réviser la définition du terme « minéraux critiques »; améliorer ses capacités de traitement et de raffinage; constituer des réserves de



minéraux critiques; recycler les déchets anciens et développer les sites existants; investir dans la recherche et le développement sur les minéraux critiques; créer une main-d'œuvre minière; rationaliser les processus d'approbation et de réglementation; intégrer les partenariats autochtones et la gérance environnementale aux projets de minéraux critiques et aux initiatives connexes.

Devenir un fournisseur primaire pour répondre aux besoins du pays et à ceux des alliés

Des témoins ont plaidé pour une coopération plus étroite entre le Canada et les partenaires de confiance afin de réduire la dépendance du Canada envers la RPC en ce qui concerne les minéraux critiques pour la défense. Selon [Photinie Koutsavlis](#), « [l]orsqu'elle atténue le risque de concentration et qu'elle favorise la mise en production, la coopération internationale peut [...] ajouter de la valeur aux projets ». Selon [Michael Gullo](#), établir un partenariat avec « les pays qui partagent nos valeurs et nos engagements » afin de créer des chaînes d'approvisionnement résilientes en matière de minéraux critiques peut « atténuer les risques posés par la [RPC] et d'autres acteurs étrangers ».

Des témoins ont en outre fait observer que le Canada a tout le potentiel pour devenir un fournisseur de matières premières essentielles à la défense pour les autres pays de l'OTAN. [Christopher Hernandez-Roy](#) a indiqué que le Canada devrait se positionner comme « un pilier de l'approvisionnement en minéraux critiques pour la sécurité nationale et la défense », tant pour lui-même que pour ses alliés. Plus particulièrement, Christopher Hernandez-Roy a souligné que le Canada possède des réserves couvrant l'ensemble des 12 minéraux que l'OTAN juge essentiels à la fabrication de matériel de défense, ajoutant que le pays « produit activement » non seulement la plupart de ces minéraux, mais aussi d'autres minéraux que le département américain de la Défense et l'Union européenne (UE) considèrent comme essentiels. [Isabella Chan](#) a indiqué que, à l'heure actuelle, le Canada n'exploite pas trois des minéraux critiques pour la défense figurant sur la liste de l'OTAN, à savoir le béryllium, le manganèse et le tungstène. En outre, Isabella Chan a fait observer qu'il y a « deux projets avancés au pays » concernant le tungstène et a signalé la capacité d'augmenter la production du cobalt, du gallium et du germanium. [Jeff Gaulin](#) a soutenu que, « en tant que pays de confiance aux intérêts géopolitiques communs, le Canada est le seul pays qui est à même d'approvisionner fidèlement les Forces armées canadiennes et l'OTAN en nickel et en cobalt, de l'extraction jusqu'au raffinage ». De l'avis de [Heather Exner-Pirot](#), la politique de défense du Canada devrait se concentrer sur des interventions ciblées dans des marchés « manipulé[s] », tels que les marchés de minéraux ayant d'importantes applications militaires et industrielles que la RPC a « délibérément monopolisés », comme le gallium, le germanium, le graphite et les éléments des terres rares.

Des témoins ont également mis l'accent sur les avantages de développer la collaboration internationale du Canada en matière de minéraux critiques. [Christopher Hernandez-Roy](#) a indiqué que des liens commerciaux plus étroits entre le Canada et l'UE permettraient de « se prémunir contre les effets d'une dépendance excessive susceptible d'être utilisée comme un outil de coercition ». [Michael Gullo](#) a appelé à une approche pangouvernementale pour « libérer l'immense potentiel » qu'a le Canada pour devenir le « fournisseur principal » en minéraux critiques des pays de l'OTAN. Outre le programme de réarmement de l'OTAN, [Jeff Gaulin](#) a mentionné les cadres européens de défense et de sécurité, tels que l'instrument Agir pour la sécurité de l'Europe⁴ (SAFE), en tant que mécanismes pouvant être exploités pour tirer parti du potentiel de l'UE à titre de destination pour les exportations canadiennes de minéraux critiques.

En outre, des témoins ont souligné la mesure dans laquelle les partenaires internationaux souhaitent que le Canada soit une source fiable de minéraux critiques. [Wendy Hadwen](#) a indiqué que, concernant les minéraux critiques, les pays de l'OTAN et des partenaires comme le Japon, la Corée du Sud et l'Ukraine « attendent du Canada non seulement qu'il dispose d'un potentiel en la matière, mais aussi qu'il assure une production à grande échelle et fiable qui renforce notre résilience collective ». Pour répondre à la demande des alliés en minéraux critiques et s'attaquer aux vulnérabilités les plus urgentes, [Christopher Hernandez-Roy](#) a proposé qu'on évalue la capacité du Canada à accroître la production de certains minéraux critiques pour la défense et qu'on détermine les endroits où il y a des « goulots d'étranglement » dans leurs chaînes d'approvisionnement.

De plus, des témoins ont souligné les initiatives que le Canada et ses alliés ont récemment mises en œuvre pour accélérer la coopération internationale pour la mise sur pied de chaînes d'approvisionnement résilientes en matière de minéraux critiques. [Photinie Koutsavlis](#) a qualifié de « très prometteuse[s] » deux initiatives annoncées pendant la présidence canadienne du G7 en 2025, à savoir le [Plan d'action sur les minéraux critiques](#) et l'[Alliance sur la production de minéraux critiques](#), ajoutant que le G7 « a commencé à opérationnaliser des projets en coordonnant les capitaux publics et

4 L'[instrument Agir pour la sécurité de l'Europe \(SAFE\)](#) [EN ANGLAIS] de l'Union européenne (UE) est un programme de prêts de 150 milliards d'euros que gère la Commission européenne afin d'accélérer l'approvisionnement de défense des États membres de l'UE. En février 2026, le Canada a été le premier pays non membre de l'UE à intégrer l'instrument SAFE. Aux termes de l'entente entre le gouvernement du Canada et l'UE, les entreprises de défense canadiennes peuvent participer aux projets d'approvisionnement de défense de l'UE financés dans le cadre de l'instrument SAFE. Voir Affaires mondiales Canada, [Accord entre l'Union européenne et le Canada concernant la participation au titre de l'Instrument SAFE](#), février 2026.



privés, en concluant des ententes d'écoulement et en faisant baisser le risque de concentration parmi les partenaires de confiance ».

Faisant état de « 56 nouveaux investissements, partenariats et mesures dans le cadre de cette alliance », [Isabella Chan](#) a indiqué que le Canada se positionne comme un « fournisseur de confiance » de minéraux critiques en s'efforçant de comprendre les demandes des alliés, y compris en ce qui concerne les minéraux critiques dont la RPC est le fournisseur dominant. Isabella Chan a souligné deux ententes d'écoulement que le Canada a récemment conclues : l'une avec Rio Tinto pour du scandium, un élément des terres rares qui constitue « un composant clé des alliages d'aluminium haute performance utilisés dans les drones, les missiles et d'autres applications de pointe », et l'autre avec Nouveau Monde Graphite pour le graphite, « un composant clé des coques de sous-marins et d'autres éléments structurels visant à améliorer les capacités de furtivité ». [Isabella Chan](#) a également fait mention du [Programme de partenariats internationaux](#), un mécanisme favorisant les co-investissements dans des projets et l'accès à des technologies disponibles dans d'autres pays. À cet égard, [Isabella Chan](#) a fait observer que le programme a favorisé le projet « Focus Graphite » qui a permis au Canada d'adopter la technologie ukrainienne de purification du graphite.

Des témoins ont aussi souligné la question de la résilience à l'égard des minéraux critiques en Amérique du Nord et exhorté le Canada et les États-Unis à discuter de cette résilience, y compris dans le contexte des pourparlers sur l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique*. [Michael Gullo](#) a souligné que le Canada peut être un « fournisseur important » pour les marchés nord-américains « dans différentes chaînes d'approvisionnement énergétiques, qui comprennent les minéraux critiques, le nucléaire et l'uranium ». Faisant valoir que les « minéraux pourraient eux-mêmes devenir une forme de monnaie d'échange pour la défense », [Christopher Hernandez-Roy](#) a dit des minéraux critiques qu'ils constituent « l'un des atouts du Canada dans ses rapports avec les États-Unis ».

Cela dit, les témoins ont cependant précisé que d'importants efforts sont encore requis au pays afin de développer la résilience dont le Canada a besoin pour répondre à sa propre demande en minéraux critiques et approvisionner les alliés de façon fiable. [Heather Exner-Pirot](#) a mentionné que, pour que le Canada puisse établir des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques résilientes, il « faut d'abord être plus compétitifs pour que nos alliés veuillent acheter nos produits ». [Michael Gullo](#) a soutenu que le Canada a besoin d'une nouvelle vision pour l'exportation de ses biens, soulignant que 60 % du PIB du Canada dépend du commerce international. Faisant observer que les dépenses par habitant du Canada pour l'infrastructure commerciale sont inférieures à celles d'autres pays comme l'Australie et la Suède, Michael Gullo a encouragé le Canada à élaborer une stratégie nationale sur l'infrastructure commerciale faisant intervenir

tous les ordres de gouvernement et le secteur privé et prévoyant un plan pour concrétiser les « ambitions » commerciales en augmentant les dépenses d'infrastructure.

Adoption de l'approche du « Canada d'abord »

Bien que les témoins aient souvent affirmé que le Canada devrait devenir un « fournisseur fiable » de minéraux critiques pour ses alliés, ils ont généralement encouragé le Canada à répondre à ses propres besoins avant de fournir ces minéraux à d'autres pays. Selon [Elizabeth Steyn](#), la priorité du Canada devrait être de répondre à la demande intérieure, puis de fournir des minéraux critiques aux pays de l'OTAN. Elizabeth Steyn a rappelé que, pendant la Deuxième Guerre mondiale, le Canada est devenu le plus important fournisseur de minéraux au monde afin de répondre d'abord aux besoins de ses propres forces armées, puis à ceux de ses alliés, et a soutenu que l'approche du Canada devrait être semblable aujourd'hui, c'est-à-dire de répondre à ses propres besoins d'abord. De l'avis de Elizabeth Steyn, le Canada devrait tout faire pour veiller à ce que ses forces armées et son industrie de défense soient entièrement approvisionnées en minéraux critiques afin que le pays puisse devenir plus autonome dans la mise au point des technologies militaires, « d'autant plus que nous ne pouvons plus tenir pour acquise la protection ou la bienveillance des États-Unis ».

Reconnaissant que le Canada ne produise pas tous les minéraux critiques, les témoins ont encouragé le gouvernement à travailler de façon multilatérale pour que le Canada puisse avoir un accès fiable aux minéraux qu'il n'a pas. [Elizabeth Steyn](#) a soutenu que le Canada devrait se « tourner vers les pays du Sud pour conclure des alliances » afin d'obtenir un tel accès.

Révision de la définition canadienne du terme « minéraux critiques »

Selon les témoins, le Canada devrait envisager de réviser sa définition du terme « minéraux critiques » afin de tenir compte de l'évolution des réalités géopolitiques et des besoins en matière de défense. [Elizabeth Steyn](#) a soutenu que, dans la définition actuelle, le potentiel géologique de production d'un minéral doit exister pour que celui-ci soit considéré comme critique. De l'avis de Elizabeth Steyn, la définition devrait plutôt mettre l'accent sur les minéraux qui sont essentiels « à la transition énergétique, à la transition numérique, aux infrastructures essentielles, à l'agriculture, à l'aérospatiale, à la fabrication de pointe et, surtout, à la sécurité et à la défense nationales ». Étant elle aussi pour une révision de la définition canadienne, [Heather Exner-Pirot](#) a souligné



l'existence d'une « distinction claire entre les minéraux qui sont importants pour l'économie et le commerce, ceux qui sont importants à l'électrification et les minéraux essentiels à la défense et aux processus industriels, mais qui ont été délibérément monopolisés par la Chine ». Dans ce contexte, [Elizabeth Steyn](#) a indiqué que « le Canada devrait peut-être avoir une définition non seulement des minéraux critiques, mais aussi des minéraux stratégiques ». Elizabeth Steyn a plaidé en faveur de l'élaboration d'une méthodologie « claire et transparente » pour définir les minéraux critiques en fonction des dernières avancées scientifiques et a recommandé que la liste des minéraux critiques du Canada de 2021 soit révisée afin de tenir compte de ces avancées.

Amélioration des capacités de traitement et de raffinage

Des témoins ont souligné l'importance d'améliorer les capacités canadiennes de traitement et de raffinage des minéraux critiques, soutenant que cela est essentiel pour assurer l'autosuffisance du pays et devenir un fournisseur fiable pour les pays de l'OTAN et d'autres partenaires. [Des témoins](#) ont signalé que le Canada produit ou raffine 10 des 12 matières premières jugées essentielles par l'OTAN, dont l'aluminium, le cobalt, le germanium, le graphite, le lithium, le platine et le titane. Mentionnant l'engagement à développer les technologies de traitement pris dans la Stratégie industrielle de défense, [Isabella Chan](#) a déclaré que le Canada affecte des fonds au renforcement des capacités de traitement et de raffinage au pays afin d'appuyer les chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques. Isabella Chan a également fait observer que, outre « l'abondance de ses ressources en amont, le Canada dispose également du potentiel nécessaire pour développer ses capacités intermédiaires et en aval ».

De plus, des témoins ont souligné l'importance d'améliorer les technologies de raffinage du Canada. [Christopher Hernandez-Roy](#) a dit que le Canada travaille actuellement à la mise au point de ce type de technologies, donnant l'exemple d'une entreprise de Kingston, en Ontario, dont la technologie brevetée permet le raffinage des éléments des terres rares d'une manière qui est moins dommageable pour l'environnement que les méthodes classiques de raffinage. Selon Christopher Hernandez-Roy, de telles technologies novatrices sont utiles non seulement pour le développement des capacités de raffinage des éléments des terres rares au Canada, mais aussi pour le développement d'une « capacité de production de terres rares plus propre que tout ce qui existe en Chine ». Dans ce contexte, Christopher Hernandez-Roy a mentionné les progrès réalisés aux installations de traitement des terres rares du Saskatchewan Research Council, à l'usine de production de scandium de Rio Tinto au Québec et aux installations de Ucore Rare Metals à Kingston, en Ontario.

Constitution de réserves

Les témoins ont souligné l'importance des réserves pour l'établissement de chaînes d'approvisionnement sûres et stables pour les minéraux critiques. [Wendy Hadwen](#) a mentionné la participation du Canada à « un projet très médiatisé » de l'OTAN portant sur le stockage de minéraux critiques pour la défense⁵. Selon Wendy Hadwen, le projet a été lancé en juin 2025 pour faciliter « l'accès à un approvisionnement suffisant en matières premières essentielles pour la défense, comme le lithium, le titane et les éléments des terres rares » ainsi que pour contribuer « à rendre l'OTAN moins vulnérable aux chocs d'approvisionnement et à réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs externes ».

Des témoins ont dit s'inquiéter du fait que le Canada n'a aucune réserve de minéraux critiques, qualifiant d'urgent le besoin de constituer de telles réserves. [Elizabeth Steyn](#) a qualifié d'« assez consternante » la situation du Canada, qui, contrairement à d'autres pays, n'a pas de réserve de minéraux critiques, donnant deux exemples à cet égard : les États-Unis ont récemment annoncé une réserve de minéraux critiques de 12 milliards de dollars et l'Australie dispose d'une réserve de 1,2 milliard de dollars. Selon [Elizabeth Steyn](#), le gouvernement du Canada devrait « accélérer la constitution de la réserve de minéraux critiques annoncée dans le budget de 2025 ». [Isabella Chan](#) a mentionné que le « Canada s'appuie sur la *Loi sur la production de défense* pour constituer des stocks de minéraux critiques essentiels aux applications de défense et réduire les risques liés à l'approvisionnement ». En outre, [Michael Gullo](#) a soutenu que le Canada devrait créer « une réserve de minéraux critiques pour les métaux de niche » qui sont essentiels à la défense et pour lesquels les « mécanismes d'approvisionnement et de marché sont fragiles ».

En outre, les témoins ont fait valoir les avantages de constituer des réserves de minéraux critiques, malgré leurs divergences sur la question de savoir si la constitution et le maintien des réserves devaient relever du gouvernement du Canada ou du secteur privé. [Photinie Koutsavlis](#) a mentionné que de telles réserves pourraient servir à appuyer des projets en offrant « un prix fixe à une entreprise pour l'achat de son produit », en fournissant des capitaux, en renforçant la confiance des investisseurs et en réduisant les risques. Photinie Koutsavlis a également déclaré que la constitution de réserves de

5 Le Canada participe au projet à haute visibilité sur les minéraux critiques de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), dans le cadre des efforts de [coopération capacitaire multinationale de l'Alliance](#). Le projet est « axé sur l'acquisition conjointe, le stockage, le transport et la gestion de réserves de matières premières critiques destinées à la défense ». Voir gouvernement du Canada, [La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques : mise à jour sur les progrès réalisés](#), 27 février 2026; et OTAN, [Les Alliés intensifient la coopération multinationale dans le domaine capacitaire](#), 24 juin 2025.



minéraux critiques par le gouvernement aiderait le Canada à créer des chaînes d'approvisionnement fiables pour son industrie de défense et contribuerait aux dépenses de défense, aidant ainsi le pays à atteindre l'objectif de l'OTAN en matière de dépenses de défense. Toutefois, reconnaissant que la constitution de grandes réserves gouvernementales peut entraîner des coûts importants, [Christopher Hernandez-Roy](#) a indiqué que les entreprises canadiennes du secteur de la défense pourraient avoir des réserves pour leur propre production, en se voyant accorder des mesures d'incitation fiscales « afin d'encourager les entreprises privées à constituer des réserves ».

Des témoins ont également mentionné que la constitution de réserves de minéraux critiques au Canada pourrait être compliquée. Cependant, [Heather Exner-Pirot](#) a soutenu qu'une réserve n'est « pas la solution » pour la plupart des minéraux critiques, précisant qu'une réserve perturberait le fonctionnement normal du marché et serait trop coûteuse et difficile à gérer. En outre, faisant observer que le Canada constituerait des réserves de certains minéraux critiques qu'elle n'a pas la capacité de traiter et de raffiner, Heather Exner-Pirot a fait valoir que le Canada devrait mettre l'accent sur le développement de sa capacité de traitement et de raffinage des minéraux critiques en coordination avec les entreprises de fabrication et de raffinage, ainsi qu'avec les alliés.

Recyclage des déchets anciens et développement des sites existants

Des témoins ont affirmé que le gouvernement du Canada devrait investir dans le recyclage des déchets anciens et encourager le développement des sites miniers existants plutôt que d'ouvrir de nouveaux sites⁶. [Elizabeth Steyn](#) a encouragé le Canada à investir dans « l'exploitation minière circulaire », qui consiste à extraire des minéraux des résidus miniers de sites abandonnés, afin de « tirer de la valeur des déchets ». Mentionnant que le Canada pourrait récupérer d'importantes quantités de minéraux de ces résidus, dont du cadmium, des éléments des terres rares et du scandium, Elizabeth Steyn a indiqué que la réouverture de mines inactives pourrait être profitable pour le Canada du point de vue de l'économie, de la transition énergétique et de la sécurité nationale. [Jeff Gaulin](#) a soutenu que de nouvelles capacités de traitement novatrices pourraient permettre au Canada d'extraire plus de minéraux de ses stériles et résidus

6 Dans ce contexte, le développement de sites existants s'entend de la prolongation de la vie et du développement de la capacité de sites miniers existants, ainsi que de la réouverture de sites miniers inactifs. Il tire parti de l'infrastructure en place, des données géologiques connues et des permis octroyés, ce qui permet d'obtenir des rendements plus rapides et de réduire les risques, comparativement aux nouveaux projets miniers en sites vierges. Les projets miniers en sites vierges impliquent la création de nouvelles mines.

miniers, ajoutant que « les mines représentent aujourd’hui une valeur et une sécurité accrues ».

En outre, des témoins ont fait valoir que le recyclage des déchets anciens aiderait à renforcer les chaînes d’approvisionnement en minéraux critiques du Canada. [Nadia Mykytczuk](#) a affirmé que le Canada compte plus de 10 000 dépôts de déchets et résidus miniers, lesquels contiennent des quantités exploitables de cobalt, de cuivre, de nickel, d’éléments des terres rares et d’autres minéraux critiques et représentent « d’importantes réserves de métaux ». À titre d’exemple, Nadia Mykytczuk a fait observer que, à Sudbury, les résidus anciens contiendraient entre 8 et 10 milliards de dollars de nickel, et qu’il en irait de même pour le cuivre et le cobalt dans la région de Sudbury.

En outre, des témoins ont formulé des observations sur la valorisation des déchets miniers⁷. [Nadia Mykytczuka](#) soutenu que, du point de vue de la sécurité nationale, cette valorisation devrait être « recadré[e] comme une réserve minérale stratégique latente disponible pour le développement à court terme ». De plus, Nadia Mykytczuk a souligné certains des avantages stratégiques de la valorisation des déchets miniers, à savoir fournir des sources nationales de minéraux critiques à court terme, représenter un coût inférieur à celui associé à la création de nouvelles mines et réduire l’intensité énergétique. Reconnaissant que le gouvernement du Canada a commencé à concrétiser les avantages du recyclage des déchets miniers anciens avec des initiatives comme le programme de « valorisation des résidus miniers⁸ », [Nadia Mykytczuk](#) a soutenu que l’on pourrait en faire plus pour donner plus d’importance à ces activités de recyclage du point de vue de la sécurité nationale. Nadia Mykytczuk a indiqué que le gouvernement devrait considérer la valorisation des résidus miniers comme une « stratégie pour créer des réserves » et « reconnaître le traitement et la récupération des minéraux comme des capacités en matière de défense de la souveraineté ».

De plus, des témoins ont mis l’accent sur des changements aux mesures fiscales fédérales qui encourageraient le développement de mines existantes. Soulignant le potentiel de ces mines pour aider le Canada à atteindre ses objectifs de production et de traitement des minéraux critiques, [Photinie Koutsavlis](#) a mentionné que, sous sa forme actuelle, « le crédit d’impôt à l’investissement a peu d’utilité lorsqu’il s’agit de miser davantage sur la revalorisation des mines, car les dépenses admissibles sont très réduites à l’égard des sites miniers existants ». [Jeff Gaulin](#) a indiqué que « [l]e moyen le

7 La valorisation des déchets miniers est le processus de conversion des résidus miniers, comme les scories et les stériles, en produits et ressources de valeur.

8 Ce programme porte sur le retraitement des résidus miniers comme les scories et les stériles afin d’en extraire du cobalt, de l’or, du nickel et d’autres minéraux critiques.



plus rapide et le plus rentable d'accroître la productivité des mines existantes tout en optimisant le recours à la main-d'œuvre, aux infrastructures et à l'équipement actuels consisterait à élargir les crédits d'impôt à l'investissement de manière à ce qu'ils s'appliquent également aux dépenses d'exploitation de mines revalorisées ».

Investissement dans la recherche et le développement

Des témoins ont encouragé le gouvernement du Canada à investir dans la recherche et le développement dans le domaine des minéraux critiques afin d'accélérer l'innovation en défense, soulignant que de nouvelles technologies sont nécessaires pour améliorer la capacité nationale de production et de raffinage de minéraux critiques. [Heather Exner-Pirot](#) a indiqué qu'un investissement en recherche et développement augmenterait l'autosuffisance et la capacité d'innovation du Canada pour ce qui est d'utiliser les minéraux critiques dans l'armement et le matériel militaire de pointe et renforcerait « les capacités à valeur ajoutée au Canada dans les chaînes d'approvisionnement de la défense ». De même, [Nadia Mykytczuk](#) a recommandé d'« investir dans des infrastructures universitaires et de recherche appliquée sécurisées qui favorisent l'innovation dans les minéraux liés à la défense » et d'« intégrer l'expertise en matière de minéraux et de matériaux dans les structures consultatives de recherche en matière de défense ».

En outre, des témoins ont souligné le rôle des universités et des collèges dans la recherche et le développement en matière de minéraux critiques. [Nadia Mykytczuk](#) a précisé que ces établissements mènent des « recherches axées sur la découverte » qui sous-tendent la mise au point de nouvelles technologies de récupération des minéraux, ajoutant qu'ils forment aussi « les ingénieurs, les métallurgistes, les scientifiques des matériaux et les travailleurs spécialisés nécessaires à notre capacité souveraine ». Selon Nadia Mykytczuk, en exploitant des « installations pilotes », ces établissements jouent un rôle important en « [faisant] passer les technologies de la découverte en laboratoire au déploiement industriel ». Nadia Mykytczuk a soutenu que le Canada dispose « de capacités solides en pleine expansion dans les domaines de la métallurgie, de la caractérisation des minéraux, de l'intelligence artificielle appliquée à l'optimisation des procédés, des technologies telles que la bioprospection minière et des systèmes d'exploitation minière dans les régions froides », des domaines qui « recoupent directement » les priorités en matière de défense liées à la résilience de la chaîne d'approvisionnement, de matériaux de pointe et de sécurité énergétique.

Des témoins ont aussi formulé des observations sur les dépenses visant à accroître l'innovation dans l'industrie minière canadienne. [Michael Gullo](#) a encouragé le gouvernement du Canada à entreprendre de telles dépenses, faisant observer que l'exploitation des minéraux critiques et d'autres ressources offre une « occasion unique

en une génération » d'orienter les progrès techniques et d'aider le Canada à aller au-delà de l'exportation de matières brutes. Affirmant que la politique du Canada en matière d'innovation a besoin d'un « coup de fouet », Michael Gullo a fait observer que, dans le secteur minier, les investissements du Canada dans la recherche et le développement sont parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Michael Gullo a ajouté que, souvent, la recherche canadienne n'est pas commercialisée, notant que le Canada ne détient qu'environ 2 % des brevets miniers dans le monde, alors que pour la Chine cette proportion dépasse les 70 %.

En outre, des témoins ont proposé des moyens de protéger la recherche et le développement, l'innovation et la propriété intellectuelle du Canada relativement aux minéraux critiques. [Nadia Mykytczuk](#) a exhorté le Canada à « veiller à ce que la propriété intellectuelle canadienne découlant de l'innovation minière soit protégée dans les cadres d'approvisionnement et de commercialisation ». [Jim Balsillie](#), fondateur du Centre for International Governance Innovation, a encouragé le gouvernement à créer un fonds souverain de brevets pour la recherche sur les minéraux critiques afin de veiller à ce que les droits résiduels en matière de brevets et de propriété intellectuelle des entreprises canadiennes restent au Canada et ne soient pas transférés à l'étranger si les entreprises en question sont acquises par des entités étrangères. [Jim Balsillie](#) a indiqué que le Cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil privé devrait créer un conseil ou un secrétariat économique doté d'une expertise en matière de propriété intellectuelle, de recherche technologique, de données de calcul et d'IA afin d'établir des normes et des stratégies qui permettront au Canada de mieux concurrencer les autres pays au chapitre de l'innovation liée aux minéraux critiques et sur le plan de la recherche et du développement, et de protéger sa propriété intellectuelle à cet égard.

Des témoins ont également mentionné que le Canada devrait se concentrer sur la nouvelle recherche technologique liée à l'extraction des minéraux critiques à partir des déchets anciens. [Elizabeth Steyn](#) a mentionné qu'il « reste encore beaucoup de travail à faire en matière de transformation » des « vastes réserves » de déchets anciens du pays. Selon Elizabeth Steyn, la technologie d'extraction des minéraux à partir de déchets anciens est toujours à l'étape de la conception et nécessite encore des travaux de recherche avant d'être prête. Se disant d'accord avec ces propos, [Jeff Gaulin](#) a ajouté que le défi consiste à savoir si l'on peut extraire des minéraux à partir des résidus « à grande échelle et à un coût acceptable pour les clients ».

Développement d'une main-d'œuvre minière

Reconnaissant que les employés de l'industrie minière du Canada jouent un rôle essentiel en fournissant aux industries de la défense au Canada et à l'étranger les



minéraux essentiels à la fabrication d'armes et d'autres produits militaires qui assurent la défense et la sécurité nationales, les témoins ont insisté sur l'importance de veiller à ce que ces employés reçoivent l'enseignement et la formation voulus. [Nadia Mykytczuk](#) a souligné l'importance des universités et des collèges pour former l'effectif de l'industrie, y compris les ingénieurs, les métallurgistes, les scientifiques des matériaux et les travailleurs spécialisés dont le Canada a besoin afin d'assurer une capacité souveraine d'extraction minière. Selon Nadia Mykytczuk, une « base industrielle de défense solide repose non seulement sur les usines, les laboratoires et les installations pilotes, mais aussi sur les salles de classe ». Nadia Mykytczuk a indiqué que le gouvernement du Canada devrait « harmoniser le développement de la main-d'œuvre dans le secteur des minéraux essentiels avec le programme de compétences en matière de défense du Canada » décrit dans la Stratégie industrielle de défense, qui traite de l'augmentation et de la formation de l'effectif du secteur de la défense du Canada.

Des témoins ont insisté sur la taille de l'effectif du secteur des minéraux critiques. [Michael Gullo](#) a indiqué qu'il y a une « pénurie » de main-d'œuvre dans le secteur et a souligné les difficultés qu'éprouve le secteur à attirer les « bons talents ». De l'avis de Michael Gullo, il faut « augmenter » les effectifs dans le secteur pour que le Canada puisse produire et exporter plus de minéraux critiques dans les prochaines années. [Sean Boyd](#) a convenu que le Canada aura besoin de plus de travailleurs hautement qualifiés afin d'augmenter la production nationale de minéraux critiques et d'entreprendre de nouveaux projets miniers, y compris dans le Nord canadien.

Rationalisation des processus d'approbation et de réglementation

Des témoins ont souligné que les processus d'approbation et de réglementation des projets de minéraux critiques devaient être rationalisés afin d'atteindre certains objectifs, à savoir le développement du secteur des minéraux critiques du Canada, la réduction des délais associés aux projets et la simplification de la livraison des minéraux critiques sur les marchés canadien et étrangers. [Michael Gullo](#) a appelé le Canada à « devenir mieux à même » de dépister les éventuels projets de minéraux critiques, de les approuver et de les concrétiser, soulignant que, selon un récent rapport de S&P Global⁹, le Canada se classe troisième au chapitre des plus longs délais de mise en production de projets miniers. Faisant observer que la fusion et le raffinage sont essentiels pour la résilience des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, Michael Gullo a expliqué que « beaucoup des processus d'approbation au pays font obstacle aux nouvelles installations et même aux agrandissements ou aux

9 Voir : Paul Manalo, « [From 6 Years to 18 Years: The Increasing Trend of Mine Lead Times](#) », S&P Global, 11 avril 2025.

améliorations » de projets miniers. De l'avis de Michael Gullo, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux devraient établir de concert des accords de reconnaissance mutuelle qui accélèrent les projets miniers selon l'approche « un projet, une évaluation », en appliquant des processus d'approbation et de réglementation simplifiés aux projets jugés essentiels pour la sécurité nationale du Canada et de ses alliés.

De plus, des témoins ont souligné les avantages de rationaliser les processus d'approbation et de réglementation pour les projets liés aux minéraux critiques. [Sean Boyd](#) a mentionné que le chevauchement des processus d'approbation et le traitement séquentiel des dossiers par les divers organismes d'approbation réglementaire constituent un défi pour l'industrie minière. Selon Sean Boyd, un processus rationalisé, où les dossiers seraient examinés simultanément par divers organismes de réglementation, accélérerait les approbations pour les projets de minéraux critiques, ce qui ferait gagner du temps et économiser des ressources financières. [Isabella Chan](#) a soutenu que les investisseurs veulent des processus d'approbation plus rapides et de la certitude sur le plan de la réglementation. Selon Isabella Chan, le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre sur pied un processus « un projet, une évaluation », des accords de collaboration entre le gouvernement du Canada et certains gouvernements provinciaux étant sur le point d'être conclus et des accords provisoires étant en cours d'élaboration avec d'autres gouvernements provinciaux. En outre, Isabella Chan a fait observer que l'un des objectifs du Bureau des grands projets récemment mis sur pied est l'accélération des processus afin de pouvoir rendre rapidement des décisions définitives sur les projets. Les points de vue et la participation des peuples autochtones feront partie intégrante du succès de l'approche « un projet, une évaluation ».

Intégration de partenariats autochtones et de la gérance environnementale

Dans leurs mémoires au Comité, des parties prenantes ont reconnu que l'exploitation des minéraux critiques pour la défense et la sécurité nationales comporte des risques considérables et offre d'importantes possibilités pour les communautés autochtones, en partie parce que beaucoup de réserves minérales et de projets miniers sont situés sur leurs territoires traditionnels ou à proximité. Plus particulièrement, les mémoires ont attiré l'attention du Comité sur les répercussions directes et profondes que la construction d'infrastructures, l'activité économique et la dégradation de l'environnement causée par l'exploitation des ressources peuvent avoir sur ces communautés. La [Nation crie d'Opaskwayak](#) a mentionné qu'une « consultation inadéquate ou insuffisante » des Premières Nations peut avoir des « conséquences immédiates et durables ». L'[Assemblée](#)



des Premières Nations a souligné que « les Premières Nations subissent de manière disproportionnée les préjudices environnementaux et sociaux liés à l'exploitation minière et à l'extraction des ressources », mentionnant les « conséquences intergénérationnelles que les Premières Nations continuent de subir en raison des travaux d'exploitation minière historiques et en cours sur leurs territoires traditionnels », des conséquences attribuables aux « infrastructures abandonnées ou vieillissantes, [aux] sites contaminés et [aux] écosystèmes altérés ». La Nation crie d'Opaskwayak a affirmé que l'extraction et l'exploitation des ressources doivent se faire dans un partenariat intégral avec les communautés autochtones et « de manière à garantir au mieux la santé et la sécurité de nos terres, de nos eaux, de nos peuples et de notre avenir ».

En outre, des auteurs de mémoires au Comité ont souligné l'importance d'établir de « véritables partenariats » avec les projets miniers et d'assurer un processus décisionnel équitable. La Nation crie d'Opaskwayak a indiqué qu'il faut que le Canada envisage des « modèles appropriés » pour la participation économique des autochtones. Ajoutant qu'une « véritable participation va bien au-delà de simples contrats ou de possibilités d'emplois réservés », la Nation crie d'Opaskwayak a soutenu que cette participation devrait aller « jusqu'à des participations au capital et à la propriété ». La Nation crie d'Opaskwayak a aussi souligné qu'une « véritable sécurité ne peut être atteinte que lorsque les droits des Autochtones sont respectés, que les lacunes en matière d'infrastructures sont comblées et que les Premières Nations sont incluses en tant que propriétaires et gardiens du “bien commun” ».

De plus, des auteurs de mémoires au Comité ont signalé que l'inclusion autochtone dans les projets de minéraux critiques doit être considérée comme un impératif de sécurité nationale. La Nation crie d'Opaskwayak a souligné que la sécurité nationale « est indissociablement liée à la souveraineté, à la santé et à la participation économique des peuples autochtones dont les terres abritent ces ressources », ajoutant que la « stratégie canadienne en matière de minéraux critiques doit respecter le champ de compétence des Autochtones, favoriser la réconciliation et renforcer la sécurité nationale ». L'Assemblée des Premières Nations a appelé le gouvernement du Canada à respecter intégralement la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* relativement à toutes activités liées aux minéraux critiques.

En outre, des témoins ont formulé des observations sur les efforts du Canada pour protéger le milieu naturel canadien contre la « surconsommation » de minéraux critiques. Rodrigue Turgeon a soutenu que « l'air pur et l'eau pure sont vitaux pour la sécurité nationale du Canada » et a exhorté le gouvernement du Canada à « fermer la porte » à l'exploitation des fonds marins et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins militaires. Soulignant que le Canada est considéré comme un chef de file en matière de

durabilité environnementale et de consultation des Premières Nations, [Nadia Mykytczuk](#) a soutenu que « nous ne pouvons tout simplement pas répondre aux exigences en matière de décarbonation et de défense en laissant derrière nous d'énormes conséquences environnementales ».

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Au cours des dernières années, l'utilisation des chaînes d'approvisionnement comme une arme a fait de l'accès aux minéraux critiques une priorité de plus en plus importante pour les industries, les gouvernements et les forces armées. Essentiels pour la mise au point de systèmes d'armement de pointe, les minéraux critiques sont actuellement très recherchés dans le monde entier. De nombreux facteurs, notamment l'augmentation des tensions géopolitiques, la détérioration du contexte sécuritaire international, l'augmentation des dépenses de défense et l'intensification de la mise au point de technologies militaires sophistiquées, font de la production et de la fourniture de minéraux critiques un champ de bataille stratégique.

Le Canada possède les ressources dont le monde dépend de plus en plus. De nombreux pays, dont ceux de l'OTAN, faisant une priorité de réduire leur dépendance à l'égard de la RPC pour l'obtention de minéraux critiques pour la défense et d'accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, le Canada a l'occasion de devenir un fournisseur fiable, sûr et stable en ces temps d'incertitude mondiale. Le Canada doit agir de toute urgence et de façon stratégique pour surmonter les difficultés qui se posent actuellement et éviter de céder à d'autres l'occasion de devenir l'un des principaux fournisseurs mondiaux de minéraux critiques pour les pays de confiance.

L'investissement étranger joue un rôle important dans la croissance économique et la prospérité du Canada. Toutefois, veiller à ce que l'investissement étranger dans l'industrie minière nationale ne compromette pas le contrôle souverain du pays sur les ressources nécessaires à sa défense est primordial. Les examens relatifs à la sécurité nationale effectués en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada*, particulièrement en ce qui a trait aux minéraux critiques, sont impératifs pour la protection des intérêts du Canada.

Qui plus est, le maintien de la sécurité et de la stabilité dans l'Arctique est essentiel pour la défense nationale du Canada, ainsi que pour la sécurité de ses alliés. Cela dit, la souveraineté dans l'Arctique nécessite plus qu'une simple présence militaire. L'accélération de l'exploitation des minéraux critiques dans la région en tant qu'impératif de la sécurité nationale exige des partenariats entre les communautés, l'industrie et le gouvernement, reposant sur des infrastructures polyvalentes.



Si une coopération plus étroite avec les alliés peut aider à réduire les risques de défense et de sécurité associés à la dépendance à l'égard des ressources, ces risques ne peuvent être entièrement éliminés. L'approfondissement de la collaboration internationale concernant les minéraux critiques doit s'accompagner d'efforts renouvelés pour renforcer les capacités industrielles souveraines. Le renforcement de la résilience du Canada au chapitre des minéraux critiques nécessite des chaînes d'approvisionnement protégées, caractérisées par une production soutenue, une solide capacité de traitement et de raffinage, une main-d'œuvre qualifiée, une capacité de recherche et de développement de pointe, une infrastructure à double usage suffisante et des partenariats nationaux et internationaux durables.

La réalisation de ces priorités exigera des investissements judicieux, stratégiques et à long terme. En développant aujourd'hui sa résilience à l'égard des minéraux critiques, le Canada peut devenir une « puissance » dans le domaine des minéraux critiques et ainsi renforcer sa défense nationale et contribuer à la sécurité des alliés dans les années à venir.

À la lumière de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada continue de prioriser la capacité nationale de traitement et de raffinage des minéraux critiques, ainsi que la capacité intermédiaire, en tant qu'élément stratégique de l'infrastructure industrielle de défense du Canada et de la résilience des chaînes d'approvisionnement pour les alliés.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada utilise les instruments en place afin de prioriser les projets de minéraux critiques pour la défense où une aide ciblée peut favoriser les projets commercialement viables et renforcer les chaînes d'approvisionnement canadiennes et alliées.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada continue de renforcer la capacité nationale dans toute la chaîne de valeur des minéraux critiques, tout en approfondissant la coopération avec l'OTAN, le G7 et les alliés de confiance afin de favoriser des chaînes d'approvisionnement résilientes et diversifiées en minéraux critiques pour la défense, y compris avec des approches coordonnées pour constituer et maintenir un stock de minéraux critiques conformément à la définition donnée par l'OTAN.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada priorise les possibilités à moyen terme d'augmenter l'approvisionnement en minéraux critiques pour la défense, y compris les projets de développement de mines existantes, les projets de récupération des déchets miniers (résidus) et d'autres projets à faible risque pouvant progresser plus rapidement en misant sur l'infrastructure en place et le soutien communautaire, en cherchant à étendre les crédits d'impôt à l'investissement aux activités de recyclage minier.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada investisse dans la recherche, la commercialisation, l'exploitation minière circulaire et le développement de la main-d'œuvre dans toute la chaîne de valeur des minéraux critiques et des éléments de terres rares, y compris en ce qui concerne le traitement et le recyclage des minéraux, la récupération des déchets miniers et les matériaux de pointe pour les applications de défense.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada appuie le développement des infrastructures énergétiques, de transport et de facilitation du commerce stratégiques, particulièrement dans les régions nordiques et éloignées, pour renforcer la résilience économique et sécuritaire à long terme du Canada et pour rendre les mines appartenant à des intérêts canadiens plus intéressantes pour les investisseurs.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada travaille de concert avec l'industrie, les provinces et territoires, les partenaires autochtones et les alliés de confiance pour déterminer les minéraux prioritaires critiques pour la défense et évaluer, au cas par cas, sachant que l'importance stratégique peut varier grandement selon les minéraux et exiger des approches sur mesure, où le Canada est le mieux placé pour renforcer la capacité en amont, la capacité intermédiaire et la capacité en aval.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec l'industrie, les provinces et territoires, les partenaires autochtones et les alliés de confiance, détermine les minéraux prioritaires critiques pour la défense pour lesquels le traitement et le raffinage ne sont pas commercialement viables à l'heure actuelle, et, s'il y a lieu, utilise des cadres de réglementation et des partenariats public-privé ciblés pour appuyer l'établissement



d'une capacité de raffinage stratégique nationale essentielle à la sécurité nationale et à la résilience des chaînes d'approvisionnement, y compris dans les cas où la conjoncture du marché ne suffit pas à établir les capacités requises.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada continue à renforcer son approche à l'égard de l'investissement étranger et du contrôle stratégique dans le secteur des minéraux critiques, en veillant à ce que les décisions touchant les ressources minérales critiques pour la défense tiennent dûment compte de la sécurité nationale, de la résilience économique et de la souveraineté à long terme, en tirant parti des approches que le Canada a adoptées par le passé dans les secteurs d'importance stratégique.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada prenne les mesures nécessaires pour être un pilier de l'approvisionnement en minéraux jugés critiques par l'OTAN pour le Canada et ses alliés.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada établisse une méthode claire et transparente pour déterminer les minéraux essentiels pour la sécurité nationale, la défense, les transitions énergétique et numérique et l'infrastructure critique; qu'il adopte une définition du terme « minéraux stratégiques » et que la liste des minéraux critiques du Canada (2021) soit mise à jour en conséquence et soit examinée tous les deux ans afin de tenir compte des dernières avancées scientifiques et des réalités géopolitiques.

Recommandation 12

Que le gouvernement du Canada réponde d'abord aux besoins du pays en matière de minéraux critiques avant d'approvisionner les alliés de l'OTAN dans le cadre des ententes que nous avons établies, en garantissant une résilience et une sécurité d'approvisionnement suffisantes au niveau national et en préservant la fiabilité du Canada en tant que fournisseur allié.

Recommandation 13

Que le gouvernement du Canada tente de conclure des ententes avec d'autres pays afin d'obtenir les minéraux critiques que le Canada n'a pas.

Recommandation 14

Que le gouvernement du Canada utilise nos minéraux critiques pour renforcer la résilience économique du Canada, la diversification de ses relations commerciales et ses partenariats stratégiques.

Recommandation 15

Que le gouvernement du Canada favorise la réconciliation économique en permettant aux communautés autochtones et aux collectivités concernées de participer au capital des grands projets miniers stratégiques.

Recommandation 16

Que le gouvernement du Canada adopte le modèle « un projet, une évaluation » avec des accords de reconnaissance mutuelle entre les gouvernements afin d’accélérer l’approbation des projets.

Recommandation 17

Que le gouvernement du Canada établisse des règlements d’application de la *Loi sur l’investissement Canada* garantissant que les investissements réalisés dans le secteur canadien des minéraux critiques par des entreprises étrangères détenues ou contrôlées par un État hostile seront soumis à un examen de la sécurité nationale, quelle que soit la valeur de l’investissement.

Recommandation 18

Que le gouvernement du Canada constitue des mécanismes pour protéger la propriété intellectuelle et les innovations en matière de minéraux critiques canadiennes.

Recommandation 19

Que le gouvernement du Canada établisse une collaboration structurée entre le ministère de la Défense nationale, Ressources naturelles Canada, l’industrie, les partenaires autochtones, le milieu universitaire et les intervenants du secteur minier pour coordonner les besoins en minéraux essentiels à la défense, la logistique et l’expertise technique.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2026/02/09	24
Michael Byers, professeur		
Center for Strategic and International Studies	2026/02/09	24
Christopher Hernandez-Roy, directeur adjoint et chercheur principal, Programme sur les Amériques		
Université de Calgary	2026/02/09	24
Elizabeth Steyn, doyenne associée, cycles supérieurs, Faculté de droit		
Association minière du Canada	2026/02/23	25
Photinie Koutsavlis, vice-présidente, Affaires économiques et changement climatique		
Conseil canadien des affaires	2026/02/23	25
Michael Gullo, vice-président, Politiques publiques		
NWT and Nunavut Chamber of Mines	2026/02/23	25
Hudson Lester, directeur général, Nunavut		
Vale Base Metals	2026/02/23	25
Jeff Gaulin, vice-président, Affaires corporatives		
À titre personnel	2026/03/09	26
Jim Balsillie, fondateur, Centre for International Governance Innovation		

Organismes et individus	Date	Réunion
Institut Macdonald-Laurier Heather Exner-Pirot, directrice, Énergie, ressources naturelles et environnement	2026/03/09	26
Mines Agnico Eagle limitée Sean Boyd, président du conseil d'administration	2026/03/09	26
Mines Alerte Canada Rodrigue Turgeon, avocat, Coresponsable du programme national	2026/03/09	26
Université Laurentienne Nadia Mykytczuk, directrice générale, École des mines Goodman	2026/03/09	26
À titre personnel Cristina Pekarik, expert en économie et en politique des ressources	2026/03/23	28
Ministère de la Défense nationale Wendy Hadwen, sous-ministre adjointe, Politiques-Industrie	2026/03/23	28
Ministère des Ressources naturelles Isabella Chan, sous-ministre adjointe principale, Secteur des terres et des minéraux	2026/03/23	28

ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Arianne Phosphate Inc.

Assemblée des Premières Nations

Mines Alerte Canada

Nation crie d'Opaskwayak

NWT and Nunavut Chamber of Mines

Pekarik, Cristina

Saskatchewan Industrial and Mining Suppliers Association

Université Laurentienne

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n°s 24 à 26, 28 et 40 à 42) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
Charles Sousa

Avis complémentaire du Parti conservateur du Canada

Le présent rapport complémentaire reflète les points de vue des députés conservateurs siégeant au Comité permanent de la défense nationale (« Comité NDDN ») : James Bezan, député et vice-président du Comité NDDN (Selkirk—Interlake—Eastman), Jeff Kibble, député (Cowichan—Malahat—Langford), Cheryl Gallant, députée (Algonquin—Renfrew—Pembroke), et Scott Anderson, député (Vernon—Lake Country—Monashee).

Introduction

Comme indiqué dans le rapport, la présente étude a examiné les liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur canadien des minéraux critiques, en mettant particulièrement l'accent sur la garantie de l'accès aux minéraux critiques qui sous-tendent les capacités de défense du Canada, soutiennent les technologies de défense essentielles et renforcent la résilience stratégique et la sécurité énergétique.

Le message le plus important transmis au Comité est qu'un accès fiable aux minéraux critiques est essentiel au maintien de la préparation militaire et à la préservation de la supériorité technologique. Les témoins ont déclaré que la dépendance vis-à-vis de la République populaire de Chine (RPC) a mis en évidence des vulnérabilités et souligné l'importance de chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques sûres et résilientes.

Par conséquent, nous soutenons fermement les recommandations n° 1 et n° 2 du rapport.

Observations

Au cours de cette étude, le Comité a entendu les témoignages de plusieurs personnes concernant l'importance de renforcer les capacités nationales du Canada tout au long de la chaîne de valeur des minéraux critiques et de constituer un stock de ces minéraux. La Dre Elizabeth Steyn a déclaré que la norme d'excellence pour un stock est celui qui « puisse soutenir un effort de guerre pendant cinq ans ».

Par conséquent, nous soutenons pleinement la recommandation n° 3 et recommandons en outre :

Que le gouvernement du Canada aide l'industrie à constituer une réserve de minéraux critiques pouvant durer jusqu'à cinq ans.

Par ailleurs, les témoins ont souligné l'importance de disposer de réserves de pétrole. Christopher Hernandez-Roy a affirmé que « nous devrions avoir un certain stock de pétrole. Les États-Unis ont une réserve stratégique de pétrole depuis des décennies ».

Par conséquent, nous recommandons :

Que le gouvernement du Canada maintienne une réserve stratégique de pétrole afin de se prémunir contre les difficultés d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

Le Comité a entendu des témoignages sur les difficultés rencontrées par le secteur minier et l'extraction des ressources au Canada, liées aux processus d'autorisation, aux formalités réglementaires et à la bureaucratie. Michael Gullo a fait remarquer que « le Canada est sur-

avant-dernier pour les délais de mise en production de projets miniers » et que « beaucoup des processus d’approbation au pays font obstacle aux nouvelles installations et même aux agrandissements ou aux améliorations ». Sean Boyd a affirmé que « le défi auquel nous sommes confrontés en tant que secteur réside dans le chevauchement des autorisations requises et dans le parcours séquentiel des dossiers au sein des différents organismes de réglementation ». Christina Pekarik a souligné qu’au cours des 10 à 15 dernières années, les concurrents ont réduit l’ampleur des autorisations requises, tandis que les démarches administratives nécessaires à la création d’une mine au Canada se sont alourdies. De plus, Hudson Lester a noté que ce défi est encore plus grand dans les régions nordiques et isolées, affirmant qu’« il faut environ 14 ans pour créer une mine au Nunavut. Cela est dû aux formalités administratives et à la bureaucratie ».

Les témoins ont affirmé que le manque d’infrastructures et les goulets d’étranglement énergétiques exacerbent encore davantage ce défi. Heather Exner-Pirot a qualifié l’accès à l’électricité de « probablement le plus grand obstacle » à l’avancement des projets dans le Nord, soulignant que certaines mines doivent réduire leur production en raison d’infrastructures électriques insuffisantes. Pour aider à relever ce défi, Michael Gullo a fait valoir qu’« il nous faut une stratégie nationale en matière d’infrastructures commerciales qui rassemble tous les ordres de gouvernement ainsi que le secteur privé afin de hausser les investissements pour mieux concrétiser nos ambitions commerciales ».

Par conséquent, les députés conservateurs formulent les quatre recommandations supplémentaires suivantes :

Que le gouvernement du Canada abroge les lois et politiques hostiles aux ressources, aux pipelines et à l’interdiction des pétroliers afin de réduire le fardeau réglementaire coûteux et de permettre l’exploitation minière et l’extraction des ressources.

Que le gouvernement du Canada instaure un crédit d’impôt minier afin de compenser les coûts nettement plus élevés de l’exploitation minière dans les régions nordiques et isolées.

Que le gouvernement du Canada soutienne activement le développement des infrastructures, telles que les routes praticables en toutes saisons, les petits réacteurs modulaires, les ports et les lignes de transport d’électricité hydroélectrique vers les zones isolées des régions nordiques et arctiques, afin de rendre les mines détenues par des Canadiens plus attractives pour les investisseurs.

Que le gouvernement du Canada élabore une stratégie nationale en matière d’infrastructures commerciales afin de rassembler tous les niveaux de gouvernement et les investissements du secteur privé.

Le Comité a entendu des témoignages préconisant que le Canada identifie les opportunités spécifiques à exploiter au sein de la chaîne de valeur. Michael Gullo a affirmé que le Canada et les entreprises canadiennes devraient mener des « évaluations de chaque produit » afin de déterminer « où se trouvent les possibilités dans la chaîne de valeur et où le Canada peut

combler un vide et créer une croissance à long terme grâce à une demande accrue ou renforcer une capacité existante ».

Par conséquent, nous recommandons :

Que le gouvernement du Canada mène des évaluations produit par produit afin d'identifier les opportunités spécifiques au sein des chaînes de valeur où le Canada peut tirer parti de ses atouts et combler les lacunes de ses alliés.

Le Comité a entendu des témoignages concernant la possibilité de se procurer du matériel de défense fabriqué à partir de minéraux critiques canadiens. Jeff Gaulin a fait valoir que le Canada devrait « rechercher une certaine réciprocité » dans ses achats ; ainsi, si le Canada achète du matériel à un autre pays, une partie de ce matériel « devrait contenir des minéraux canadiens ». Il a ajouté : « Pour des produits comme le nickel canadien en particulier, ainsi que d'autres minéraux critiques canadiens, une occasion formidable se présente. Nous pouvons faire la fabrication de produits, ou nous associer et acheter de l'équipement composé de minéraux critiques canadiens. »

Par conséquent, les conservateurs recommandent :

Que le gouvernement du Canada accorde la priorité à la réciprocité dans les marchés publics de défense, en exigeant que le matériel militaire acheté par le Canada contienne des minéraux canadiens.

Des témoins ont proposé des moyens de protéger la recherche et le développement, l'innovation et la propriété intellectuelle du Canada en matière de minéraux critiques. Jim Balsillie a suggéré que le Cabinet du premier ministre ou le Bureau du Conseil privé mette en place un conseil économique ou un secrétariat doté d'une expertise en propriété intellectuelle, en recherche technologique, en données informatiques et en intelligence artificielle, afin d'établir des normes et des stratégies permettant au Canada d'être plus compétitif face aux autres pays dans le domaine de l'innovation liée aux minéraux critiques, ainsi qu'en matière de recherche et développement, et de protéger sa propriété intellectuelle dans ce domaine. Heather Exner-Pirot a affirmé que le Canada avait perdu une grande partie de son expertise et de ses connaissances « en matière de transformation des matières premières en matières énergétiques, en munitions et en produits nécessaires pour fabriquer des armes ». Elle a affirmé que le Canada avait « écarté la recherche à des fins militaires », ajoutant que le pays « n'avait pas autorisé » le financement d'entreprises nationales de défense, avait « perdu ses capacités gouvernementales internes » au sein des laboratoires de défense et avait « empêché » le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada de financer des recherches axées sur les technologies militaires offensives.

Par conséquent, nous soutenons fermement la recommandation n° 18 et recommandons en outre :

Que le gouvernement du Canada, en particulier le Cabinet du premier ministre, mette en place un conseil économique ou un secrétariat équivalent au sein du Bureau du Conseil privé, dont le mandat serait d'intégrer les questions de politique de défense nationale à

la transformation numérique, à l'intelligence artificielle et à l'innovation technologique, afin de créer de la propriété intellectuelle à valeur ajoutée.

Que le gouvernement du Canada rétablisse les capacités internes des laboratoires de défense et autorise un financement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, pour la recherche sur les technologies militaires cinétiques.

Le Comité a entendu des témoignages plaidant en faveur d'une restriction ou d'une interdiction de l'implication de nations adverses, en particulier la République populaire de Chine (RPC), dans le secteur des minéraux critiques et le développement des infrastructures au Canada. Les témoins décrivent la propriété étrangère dans ces secteurs comme un « risque avéré en matière de renseignement » et une menace pour la souveraineté nationale. Rodrigue Turgeon a fait valoir que le Canada devrait agir en fonction des menaces identifiées pour sa sécurité en « évitant de collaborer avec des entités étrangères hostiles à la sécurité réelle du Canada, en leur interdisant l'accès aux minéraux dits critiques » et en « leur refusant l'accès aux minéraux dits stratégiques ». Cristina Pekarik a identifié les lacunes en matière de propriété étrangère comme une préoccupation majeure, qualifiant la stratégie d'acquisition de minéraux critiques par la Chine de « préoccupation directe en matière de sécurité nationale ». Elle recommande que le Canada « comble les lacunes en matière de sécurité et de rupture d'approvisionnement avant qu'elles ne se transforment en crises » en renforçant la réglementation de la Loi sur Investissement Canada afin d'empêcher les nations adverses de contrôler des projets sensibles. La Dre Elizabeth Steyb a demandé au Canada de « faire preuve de vigilance en ce qui concerne... les investissements chinois ». Elle souligne que de nombreuses mines considérées comme « canadiennes » sont déjà, dans les faits, contrôlées par des intérêts chinois. Enfin, Christopher Hernandez-Roy a averti que permettre la pénétration d'acteurs hostiles dans des infrastructures critiques, telles que les ports et les réseaux électriques, constituait un « risque énorme », car ces entités peuvent être utilisées à des fins de « coercition économique » ou pour restreindre les flux commerciaux en cas de crise.

À ce titre, les députés conservateurs recommandent :

Que le gouvernement du Canada interdise le financement et la construction de tout projet impliquant l'extraction de minéraux critiques et le développement d'infrastructures par toute entreprise ou entité liée à la République populaire de Chine et à d'autres nations adversaires.

Conclusion :

En présentant leurs observations et recommandations complémentaires, les membres conservateurs du Comité remercient les analystes et les greffiers de la Chambre des communes pour leur travail acharné qui a contribué à la réalisation de ce rapport. Ce rapport complémentaire ne vise en aucun cas à remettre en cause leur travail, mais plutôt à mettre en évidence les lacunes du rapport adopté par une majorité des membres du Comité.

Merci,

James Bezan, député de Selkirk—Interlake—Eastman, vice-président du Comité NDDN

Jeff Kibble, député de Cowichan—Malahat—Langford

Cheryl Gallant, députée de Algonquin—Renfrew—Pembroke

Scott Anderson, député de Vernon—Lake Country—Monashee

Rapport complémentaire du Bloc Québécois

Étude sur les *Liens entre la défense nationale, la sécurité nationale et le secteur des minéraux critiques du Canada*

Le Bloc Québécois accueille favorablement l'intention de renforcer la production de minéraux critiques qui émane du rapport. Il tient à réitérer son soutien au développement d'une capacité de production et de transformation souveraine de ces minéraux devenus essentiels au maintien de nos capacités militaires modernes.

Le Bloc Québécois s'oppose en revanche aux recommandations contenues dans le rapport du Comité qui proposent au gouvernement fédéral de s'ingérer dans les champs de compétence des provinces et du Québec. L'invitation au « développement de la main d'œuvre » dans le domaine de l'exploitation des minéraux critiques (recommandation 5) constitue en effet une extension induite des pouvoirs fédéraux.

Le rapport du Comité propose également au gouvernement fédéral d'appuyer les vastes infrastructures, notamment énergétiques, dans les régions éloignées. Le Bloc Québécois joint sa voix au Comité quant à l'urgence de mettre en place de telles infrastructures. En revanche, nous croyons qu'il est nécessaire de poursuivre de tels objectifs en délimitant les contours du pouvoir fédéral, afin de tenir compte de la souveraineté des provinces, du Québec et des communautés autochtones, qui doivent avoir le choix d'appuyer ou de rejeter les initiatives du gouvernement fédéral. Contrairement aux recommandations qui concernent l'exploitation des minéraux critiques (7 et 8) où l'on reconnaît la nécessité de collaborer avec ces autorités, il semble que la souveraineté des provinces, du Québec et des communautés autochtones devient un enjeu secondaire lorsqu'il s'agit du développement des infrastructures. Finalement, le Bloc Québécois s'inquiète des impacts environnementaux de cette recommandation, considérant qu'elle suggère le développement d'infrastructures énergétiques et ce, sans spécifier le type d'infrastructure ni le type d'énergie concernés.

